



DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. IV.

MONTREAL, MERCREDI, 19 AOUT, 1835.

N^o 9

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 27 juin.

LORD MAHON se lève pour faire sa motion concernant le dernier ordre du conseil relatif à l'Espagne, et s'exprime en ces termes :

Je ne conteste pas la légalité de cet ordre du conseil ; je crois que le bill sur les enrôlements étrangers donne aux ministres de S. M. ou plutôt au conseil du Roi, un pouvoir discrétionnaire. L'Espagne étant notre alliée, je reconnais que nous devons la traiter d'une manière libérale ; ce n'est pas le moment de discuter le principe ou la politique de la quadruple alliance ; car, lors de son avènement au pouvoir le dernier ministère en a scrupuleusement observé tous les articles. Mais il y a une bien grande différence entre remplir toutes les obligations de ce traité en l'interprétant d'une manière locale et libérale, et soutenir l'Espagne aux dépens du Trésor ou du sang britannique. (Ecoutez !) Pourquoi a-t-on soutenu le gouvernement de la reine Isabelle ? C'est parce qu'on a pensé que la grande majorité du peuple espagnol agréait ce gouvernement, et parce que ce gouvernement avait été proclamé par les dix-neuf vingtièmes de l'Espagne. Comment donc ce gouvernement, soutenu par une grande majorité, ne peut-il, sans l'intervention étrangère, égarer une faible minorité ? S'il n'a point la majorité en sa faveur, pourquoi le gouvernement britannique le soutiendrait-il ?

On demandera peut-être pourquoi la Reine n'a pu étouffer l'insurrection de Don Carlos ? Je répondrai que c'est parce qu'elle a aboli les franchises et les privilèges d'une partie de ses sujets. Y avait-il quelque chose de plus impolitique que de fusiller les rebelles qui tombaient en son pouvoir, sans jugement préalable ? On dira que les carlistes en faisaient autant. Mais n'était-il pas convenable qu'un gouvernement régulièrement établi donnât l'exemple de l'humanité ? La marche que le gouvernement actuel a adoptée ne lui fait pas honneur ; et j'aurais préféré qu'il eût envoyé à la reine d'Espagne des troupes et des officiers nommés et payés par le Roi, plutôt que des bandes de mercenaires. Depuis la révolution de 1688 il n'existe aucun précédent en faveur de cet ordre du conseil ; et une tentative du même genre, faite en faveur de l'Amérique du Sud, a été immédiatement réprimée par le bill des enrôlements étrangers. Je reconnais que les officiers, et l'honorable représentant de Westminster surtout le colonel Evans n'ont cédé à aucun désir ignoble de pillage ; mais je ne puis être favorablement disposé pour des hommes qui, quelque braves qu'ils soient d'ailleurs, s'enrôlent comme mercenaires, et prennent aujourd'hui le nom d'Anglais, et le lendemain celui d'Espagnols ou de Portugais.

Une autre objection se présente : le nombre des troupes qui doivent partir est faible, et malgré toute ma déférence pour ses talents, je pense qu'un lieutenant-colonel à la demi-solde ne doit pas commander même 10,000 hommes seulement, et je crois que le brave colonel aura beaucoup de peine à terminer la guerre entre la clôture de la session actuelle du Parlement, et l'ouverture de la session prochaine. La conviction de lord Elliot et la mienne est que ces troupes ne pourront invoquer le bénéfice du traité, si le siège de la guerre est transporté hors de la Biscaye et de la Navarre. Il m'importe de faire mention d'un autre point. Je suis intimement persuadé qu'il n'est aucun pays qui ait plus d'amour-propre national, et qui ait plus en horreur toute intervention étrangère que l'Espagne, et que si l'on veut vaincre don Carlos par l'intervention étrangère, il faudra 100,000 hommes pour dompter l'esprit qui se manifeste partout en sa faveur.

Lord Melbourne a déclaré que le gouvernement britannique ne s'engageait en aucune façon pour le paiement et les dépenses de cette armée ; mais je sais que les soldats qui s'enrôlent s'imaginent que le Roi d'Angleterre est garant de leur paie, vu l'attitude qu'il prend son gouvernement. Je regrette que lord Palmerston n'ait pas pris en considération l'opinion du duc de Wellington, si souvent exprimée dans les discours et les dépêches qui se trouvent au Foreign-Office. Il a souvent déclaré son aversion pour toute intervention en Espa-

gne et pour l'entrée de tout soldat étranger dans ce pays.

Le 13 avril 1823, sur une motion de M. Macdonald, concernant l'Espagne, on s'est plaint de ce que le duc de Wellington avait été choisi pour donner des conseils à l'Espagne au sujet de modifications à introduire dans sa Constitution. Lord Palmerston a déclaré alors qu'il eût été impossible de choisir un homme plus capable, et que la nation fut plus favorablement disposée à écouter, vu les grands services qu'il lui avait rendus. Le noble lord a ajouté qu'il filait dans cette circonstance envoyer en Espagne une armée considérable, ou s'abstenir, et que des troupes qui complèteraient sur la coopération des Espagnols iraient au devant d'une défaite complète.

L'argument du noble vicomte, appliqué au cas actuel, n'est-il pas bien plus fort maintenant qu'il s'agit d'envoyer en Espagne, non pas des troupes du Roi, mais des troupes disciplinées ? Je demande une copie de l'ordre du conseil qui suspend l'acte des enrôlements étrangers à l'égard de ceux des sujets de S. M. qui entreront au service de la Reine d'Espagne, ainsi que des communications qui ont eu lieu entre le gouvernement et l'ambassadeur de S. M. la Reine d'Espagne auprès du gouvernement.

LORD PALMERSTON : Je ne m'oppose point à la production des documents demandés, au contraire, tant je suis convaincu que plus la conduite du gouvernement de S. M. dans cette affaire sera examinée, plus elle obtiendra l'approbation de la chambre et du pays. J'ai entendu avec plaisir lord Mahon déclarer, au commencement de son discours, qu'il n'attaquait ni la légalité de l'ordre du conseil ni la politique du traité de quadruple alliance. D'un autre côté, je ferai remarquer que, considérant cette mesure comme une conséquence naturelle du traité de quadruple alliance, je suis étonné que le noble lord se soit abstenu d'attaquer la politique du traité après avoir blâmé si sévèrement la politique qui a dicté cette mesure, que je considère comme le roulement du traité. Je suis charmé de croire que j'ai l'honneur de rendre hommage à la politique du traité signé par lord Elliot et le colonel Gurwood, et de dire qu'elle fait honneur au gouvernement qui l'a proposé, et je considère ce traité comme un acte dont le gouvernement peut être fier, parce qu'il est avantageux à toutes les parties intéressées. Je m'empresse aussi de reconnaître la manière sincère, loyale et honorable dont le dernier gouvernement a dirigé les affaires du pays, relativement à la guerre civile d'Espagne et à l'exécution du traité de la quadruple alliance.

L'opinion que j'ai exprimée en 1823, sur le duc de Wellington, en disant que je le considérais comme le meilleur conseiller de l'Espagne dans un moment de danger, je l'ai encore ; et ce que j'ai vu dans les actes du ministère que j'ai l'honneur de diriger, relativement à la manière dont le duc de Wellington a rempli les engagements du traité de la quadruple alliance n'a fait que me confirmer dans la conviction que le duc de Wellington a l'intérêt de l'Espagne à cœur, parce qu'il m'est démontré que le noble duc a fait preuve dans cette circonstance de la plus grande loyauté, quelle qu'ait été d'ailleurs son opinion sur la politique qui l'a dictée dans le principe. Je rends ce témoignage au noble duc, non-seulement parce que le préopinant m'y a invité, mais parce que c'est mon devoir, eu égard à la position que j'occupe. Connaissant les opinions de la dernière administration sur la question dont il s'agit, ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu lord Mahon, qui a fait partie de cette administration, professer, sinon expressément, du moins implicitement, des opinions d'un caractère si opposé. Car, nonobstant la crainte qu'il a manifestée que le nombre des troupes ne fût pas suffisant, que les officiers fussent découragés d'entrer au service parce qu'ils ne pourraient réclamer le bénéfice du traité, enfin que le brave colonel qui doit se mettre à la tête de l'expédition n'eût pas assez d'autorité par son rang pour terminer avantageusement l'expédition, je pense qu'en cas d'échec le noble lord ne serait pas des premiers à prendre le deuil. (Rires et applaudissements.) Le noble lord n'a pas seulement exprimé son opinion ; il a aussi prétendu exposer l'opinion du duc de Wellington sur la question, et il a dit que le duc désapprouvait l'ordre du conseil. Lord Mahon

a, sans aucun doute, reçu de lord Wellington l'autorisation de parler ; mais, puisqu'il m'a renvoyé aux actes du Foreign-Office comme confirmation des opinions du duc de Wellington et m'a reproché de ne les avoir ni consultés ni adoptés, tandis que le duc de Wellington avait, dans certaines circonstances, consulté et adopté les opinions enregistrées de l'administration qui l'avait précédé, je dois dire à la Chambre qu'il n'y a, dans les archives du ministère des affaires étrangères, aucune trace de l'opinion que le duc de Wellington pourrait avoir relativement à la question produite devant la Chambre.

LORD MAHON : En ce qui concerne l'intervention des étrangers dans les affaires intérieures de l'Espagne ?

LORD PALMERSTON : Le noble lord confond la mesure dont il est question en ce moment, savoir la permission accordée aux sujets de S. M. de s'enrôler pour le service de la Reine d'Espagne, avec une mesure toute différente, savoir, l'envoi en Espagne d'armées commandées par des généraux qui obéiraient à des souverains étrangers, recevraient une paie étrangère, et par conséquent ne seraient pas sous les ordres et à la disposition du gouvernement espagnol. Le noble lord a cité des opinions que j'ai exprimées à l'époque où la France a envoyé en Espagne une armée de 200,000 hommes pour changer les institutions du pays, afin de me reprocher une contradiction. Mais y a-t-il le moindre rapport entre ces deux cas ? A cette époque, 200,000 Français entraient en Espagne pour décider quelle serait la Constitution du pays, et aujourd'hui, 10 à 12,000 individus ont pris les armes pour défendre son gouvernement établi. Je n'hésite pas à déclarer que la majorité nationale est du côté de la Reine ; et ce qui le prouve, c'est que pendant dix-huit mois la rébellion s'est bornée à quelques provinces, et aucun désordre n'a éclaté ailleurs. De ce que les habitants de ces provinces, qui ont des mœurs, des habitudes et un langage différents de ceux du reste de la nation, résistent au gouvernement de la Reine, il ne résulte pas que la nation partage leur opinion et leurs sentiments. Le noble lord a aussi cité l'opinion que j'ai émise en 1823, savoir, que si nous voulions envoyer des troupes en Espagne, il faudrait y envoyer une grande armée ; mais dans cette guerre, aurions-nous eu à combattre seulement 180,000 à 200,000 Français ? L'armée française n'était-elle pas alors l'avant-garde de l'Europe ? Les autres puissances européennes ne soutenaient-elles pas la France dans cette occasion ? La lutte où nous nous serions engagés ne nous eût-elle pas mis en présence non de la France seule, mais des autres puissances de l'Europe ? Le préopinant nous reproche d'envoyer une armée en Espagne qui agira sous les ordres du Roi d'Angleterre, et non de la Reine d'Espagne. Mais a-t-on fait cela ? Ne s'est-on pas borné à autoriser les sujets de S. M. B. à s'enrôler pour le service de la Reine d'Espagne, et la dignité de la couronne d'Espagne sera-t-elle blessée parce que les troupes enrôlées appartiendront à un gouvernement qui les paiera et dont elles porteront les couleurs ?

LORD MAHON prétend qu'il n'existe aucun précédent. Qu'importent les précédents, si le gouvernement a pris un parti convenable qui peut servir de précédent pour les cas semblables ? Je soutiens que, dans cette circonstance, le gouvernement a agi dans l'intérêt du pays, et rempli strictement les engagements que lui imposait le traité de la quadruple alliance. Si l'Angleterre et la France avaient envoyé en Espagne des armées commandées par des généraux anglais et français, il aurait fallu convenir de nouveaux articles pour régler une pareille opération, mais certainement on ne serait pas sorti de l'esprit du quadruple traité. La question alors eût été une question d'opportunité, et non une question de droit. On n'aurait point demandé si l'on s'écarterait ainsi de l'esprit d'un traité conçu il y a un an, soumis au Parlement, et qu'il n'a jamais approuvé. Il est de l'intérêt de l'Angleterre que la cause de la Reine d'Espagne triomphe, il importe au pays que l'alliance heureusement cimentée entre les quatre puissances de l'Occident, savoir, l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal constitutionnels, soient maintenue ; et pour cela il faut que les armées de la Reine d'Espagne soient victorieuses. Si quelque un me disait que D. Carlos

remontant sur le trône et rétablissant les principes de gouvernement intérieur et de politique étrangère qui seraient une conséquence de cet événement, serait un allié aussi précieux pour l'Angleterre dans l'esprit du traité que la Reine victorieuse, je répondrais que l'on ne comprend ni l'intérêt de l'Angleterre ni l'esprit du traité. On sait que, depuis la révolution de juillet, l'Europe s'est trouvée divisée en partis non hostiles, mais différents, dont les membres agissent suivant leurs principes ; et s'ils n'ont pas fait un appel aux armes, c'est parce que tous les gouvernements européens ont voulu le maintien de la paix. La quadruple alliance a pour objet ce maintien de la paix, non seulement dans la Péninsule, mais dans l'Europe entière ; et cette alliance qui est fondée, non sur des vues égoïstes, sur des projets d'agrandissement national, sur des idées d'agression, mais sur le désir de maintenir la paix de l'Europe ainsi que l'indépendance des puissances qui l'ont signée, est la meilleure garantie de la continuation de cette paix. Quant au traité conclu entre le général Valdès et Zumalacarrégu, il est évident que les troupes de l'expédition pourront l'invoquer, et cela ne souffre aucun doute. En ce qui touche leur paie, lord Mahon doit savoir que ce point ne regarde aucunement le gouvernement britannique. Je ne conçois pas comment le noble lord, qui a étudié divers points de l'histoire d'Espagne, a pu traiter de mercenaires prêts à vendre leur sang, des hommes braves et honorables ; lui qui a les sentiments d'un véritable Anglais, pense-t-il que ce desir du gain puisse être le seul motif capable de décider des Anglais à combattre sous les bannières d'un souverain constitutionnel ?

LORD MAHON : J'ai dit que leurs motifs pouvaient être honorables, mais qu'ils étaient insuffisants.

LORD PALMERSTON : Le noble lord a parlé de condollieri ; il a prétendu que les hommes ne pouvaient se justifier aux yeux de Dieu d'avoir versé le sang, qu'autant qu'ils avaient défendu leurs pays ; mais si le noble lord n'a eu aucune intention offensante, mon observation tombe nécessairement. Je déclare que je diffère entièrement d'opinion avec lui sur la question en discussion. Je pense que le gouvernement a pour lui, dans cette circonstance, non seulement la loi, mais aussi la politique, la prudence, un sentiment vrai des intérêts du pays, et cette démarche n'a aucune ressemblance avec l'envoi d'une armée en Espagne, comme il l'a prétendu. Quant à moi, j'admire les braves qui se sont engagés dans la cause de la Reine d'Espagne, et je leur souhaite de tout mon cœur le succès qui, je n'en doute pas, sera la récompense de leurs efforts. Je crois avoir suffisamment répondu à lord Mahon. Si, toutefois, de nouvelles explications étaient nécessaires, je m'empresserais de les donner.

LE COLONEL EVANS se lève ; il débute sur un ton si peu élevé qu'il est difficile de saisir ses paroles ; il se plaint des observations faites par lord Mahon sur lui et sur les hommes qui doivent s'embarquer sous ses ordres dans l'expédition d'Espagne. Le noble lord n'a pas craint de dire que ces hommes étaient des soldats sans principes, tout prêts à s'appeler aujourd'hui des Anglais et demain des Portugais ou des Espagnols. Ces expressions ne sauraient être admises sans explication, et je viens, sur ce point, provoquer quelques mots d'éclaircissement, afin de savoir si le noble lord a eu l'intention de blesser quelqu'un. J'attends la réponse de Sa Seigneurie.

LORD MAHON : Je n'hésite pas à déclarer que, dans toutes mes observations, je n'ai eu aucune volonté de blesser l'honorable membre ; j'ai, au contraire, fait tous mes efforts pour rester toujours dans les bornes des convenances.

LE COLONEL EVANS : En vérité, les efforts que fait lord Mahon pour dissimuler sa pensée jettent dans ses expressions une telle obscurité, qu'il était aisé de se méprendre à l'égard de quelques-unes de ses paroles. Toutefois, si j'ai bien compris, Sa Seigneurie a déclaré n'avoir pas voulu m'offenser ; c'est bien, et j'accepte pour moi-même cette déclaration ; mais j'ajouterais que si quelque trait blessant avait été dirigé contre les officiers ou les hommes de l'expédition, de leur part et en leur nom, je traiterais ces propos offensants avec le mépris et le dégoût qu'ils méritent. (Des cris à l'ordre se font entendre.)

L'ORATEUR PRÉSIDENT : L'honorable

présentant de Westminster (le colonel Evans) sentira qu'il a été trop loin, et il retirera ses dernières expressions.

LE COLONEL EVANS : La Chambre voudra bien remarquer que, n'ayant pu saisir parfaitement peut-être la pensée de lord Mahon au milieu des déclarations incohérentes dont se composait son discours, je n'ai pu raisonner tout à l'heure que par hypothèse, et je crois être dans mon droit en répétant ce que j'ai dit ; c'est que des propos offensants pour les hommes de l'expédition doivent être traités avec mépris. Le noble lord a bien voulu déclarer qu'il n'avait pas pensé à m'offenser ; mais je ne puis accepter du noble lord un compliment aux dépens des autres. En acceptant une position élevée au service de l'étranger, je n'ai pas agi autrement que ne fit le duc de Wellington, et cependant jamais le noble duc ne fut qualifié de mercenaire ! (Ecoutez !) Le duc de Wellington recevait aussi sa solde de l'étranger, et les propriétés qu'il possédait en Espagne ne sont-elles pas le prix de ses services militaires ? Que peut-il donc y avoir d'humiliant à suivre les traces du noble duc ? On ne conçoit donc pas les expressions ironiques et dédaigneuses de lord Mahon. A des déclarations aussi vagues, j'ai une seule réponse à faire : qu'un maréchal-de-camp anglais accepte le grade dont je suis revêtu, et je donne ma démission. Mon dévouement pour mon pays est connu, et je crois en avoir donné plus de preuves que n'en donna jamais le noble lord. Quant à la qualification de mercenaire, lord Mahon devrait même tout autre en parler, lui qui a touché son traitement trimestriel alors qu'il était au pouvoir. (Ecoutez !) On a dit enfin que 10,000 hommes ne suffiraient pas pour remplir l'objet de l'expédition ; mais est-ce bien au noble lord, incompetent en pareille matière, à donner un avis, à prononcer un jugement ? Assurément il ne peut faire autorité ; et son discours, à mes yeux, n'est qu'un tissu de contradictions et d'arguments évasifs.

SIR R. PEEL : Je reconnaitrai d'abord que j'étais fort raisonnable la proposition faite par lord Palmerston, de répondre, quelques soient les usages de la Chambre dans toute leur rigueur, aux observations qui pourraient être présentées sur la sagesse et la politique du dernier ordre du conseil. Je dois ensuite le remercier de la franchise avec laquelle il a rendu témoignage à la loyauté du dernier gouvernement dans l'exécution des engagements contractés par le traité de la quadruple alliance. Ce témoignage est aussi honorable à lord Palmerston lui-même qu'à ceux qu'il concerne ; il prouve que la différence des opinions politiques n'empêche pas un homme de rendre justice à ce qu'il est dû. Ce témoignage est encore d'autant plus juste et plus mérité, qu'il émane du secrétaire d'Etat pour lequel tous les documents officiels, et de la nature même la plus secrète, toutes les pièces de la correspondance du duc de Wellington, sont la plus particulièrement accessibles ; et c'est avec les connaissances puisées à de pures sources que lord Palmerston vient déclarer que si les parties contractantes du traité avaient eu à l'exécuter, elles n'auraient pas agi autrement que la dernière administration, fidèle aux intentions de celle qui l'avait précédée. Le colonel Evans semble croire que le seul acte du gouvernement anglais a été l'envoi de 40,000 fusils, sabres et autres armes en Espagne. Pour moi, je pense que l'Angleterre a fait tout ce qu'elle devait faire. Les obligations à elle imposées par le traité de la quadruple alliance étaient, si je comprends bien le traité, de fournir des armes à l'Espagne, de laisser réparer les vaisseaux espagnols dans nos ports, et si les circonstances l'exigeaient, d'assister l'Espagne au moyen d'une force navale.

Prenons pour exemple une nation neutre qui demanderait des armes. Quels que soient les engagements particuliers du gouvernement anglais, ils ne peuvent lui donner le droit d'entraver les entreprises de ses sujets, et d'empêcher cette nation neutre de recevoir des armes. Mais, sans une déclaration de guerre bien positive, nous n'avons non plus aucun droit d'arrêter sur les mers les vaisseaux d'un pays neutre. Cette difficulté, que tout le monde comprendra, et qui était vivement sentie par le ministre Melbourne aussi bien que par la dernière administration, est ce qui a déterminé celle-ci à borner son assistance à un envoi d'armes, non sans doute qu'elle

reculait devant les stipulations du traité, mais à cause des obstacles que je viens de mentionner, et que le cabinet précédent avait comme elle-même trouvés insurmontables. Je comprends bien que la Reine d'Espagne a les mêmes droits que tout autre allié de l'Angleterre à être secourue par ce pays. Elle a été reconnue, peu importe par quel ministère ; car je pense que le premier principe de tout gouvernement, principe inculqué par l'honneur et l'intérêt du pays, c'est que les engagements pris par un ministère soient respectés par celui qui lui succède, quoique d'un parti opposé ; et c'est pour cela que j'aurais trouvé l'administration dont j'ai fait partie inexorable de s'être dérobée aux obligations du traité de la quadruple alliance, et de ne pas les exécuter d'une manière loyale, honorable et juste. Mais, après cette déclaration, il me sera permis de constater la politique d'un acte particulier, qui pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Angleterre admet une intervention militaire directe dans les affaires intérieures d'une autre nation. Lord Palmerston a établi que les intérêts permanents de l'Angleterre sont liés à l'affermissement du trône de la Reine d'Espagne. C'est une doctrine qu'il a, je crois, poussée trop loin. Le principe général suivi jusqu'à présent par l'Angleterre est celui de la non-intervention ; j'admets cependant qu'il peut y avoir des exceptions dans des cas particuliers, soit à cause du voisinage immédiat, soit par des circonstances d'une nature critique et d'un intérêt urgent.

Mais venir dire que, pour la protection et le développement de nos intérêts, nous devons activement coopérer à l'établissement ou au maintien d'une forme quelconque de gouvernement, ce serait vouloir créer un droit d'intervention dans les affaires de tous les pays, sous les prétextes les plus vagues et les plus insoutenables. (Ecoutez !) Maintenant, à mes yeux, la marche que l'on suit ne diffère pas en principe de l'intervention directe à main armée. Lors de la discussion du bill d'enrôlement à l'étranger, quand on proposait d'attribuer au Roi en son conseil le pouvoir d'en suspendre le cours dans certains cas, on s'y opposa, parce que disait-on, s'il n'y avait pas de bill, les sujets anglais seraient libres de prendre du service pour l'une ou l'autre des parties contendantes ; mais qu'un contraire, si l'on accordait la facilité de suspendre les dispositions du bill en faveur de l'une des parties belligérantes, le gouvernement, par là même, serait censé envoyer des forces sous son contrôle immédiat. Lord Palmerston a prétendu que la Biscaye était en insurrection contre la Reine d'Espagne, dans le but de conserver ses privilèges. Faudrait-il qu'une ordonnance du conseil aide la Reine à mener à bien ses arrangements politiques ou ses transactions fiscales ? Et si l'on intervient dans ce cas, qui empêcherait les puissances du Nord, sous le prétexte d'intérêts généraux à défendre, d'intervenir de même à main armée ? A-t-on bien réfléchi aux conséquences de cette intervention, si les forces de l'expédition ne suffisent pas pour consolider le gouvernement de la Reine ? Faudrait-il alors recourir à d'autres moyens pour comprimer l'insurrection ? (Ecoutez !)

L'Espagne a sous les armes 54,000 hommes. L'od vient qu'avec cette force prépondérante, avec le secours du parti le plus intelligent et le plus riche, ayant avec elle toutes les villes commerciales, d'où vient que la Reine n'a pu comprimer encore l'insurrection ? Mais, a dit le noble lord, l'esprit du traité justifie cette expédition. Je soutiens, au contraire, que le traité n'a pas prévu le cas d'une intervention de ce pays ou de la France. Si, de nos relations extérieures, nous passons à la considération de nos intérêts domestiques, que voyons-nous ? Vous voulez établir un précédent dangereux, prenez-y garde. D'abord, il n'y a eu aucune restriction à l'égard du nombre des hommes de l'expédition. Je demanderai à lord John Russell si depuis l'ordre du conseil, il a été apporté des limites au nombre des hommes, et s'il a été pris quelque arrangement à ce sujet ; et le noble lord a-t-il reçu quelque autorisation officielle à cet égard. Y a-t-il quelque disposition qui s'oppose à ce que les hommes recrutés au nom de la Reine d'Espagne restent un temps illimité en Angleterre avant de s'embarquer pour leur destination ? Alors nous verrions des sujets anglais au service de la Reine d'Espagne réunis par de nouvelles associations, et reconnaissant

un serment de fidélité à une souveraineté étrangère; puis il importait de savoir comment ces recrues seraient disciplinées.

Je vois qu'on appelle ces hommes la force auxiliaire anglaise, et l'un des règlements porte que, pendant leur séjour en Espagne, ces volontaires seront sous l'empire de la loi militaire anglaise. J'avoue mon peu d'intelligence; je ne comprends pas bien cet arrangement. Le règlement dit qu'il serait possible d'appliquer le Code militaire de ce pays aux troupes d'Espagne; il y a ici des distinctions tellement subtiles que je prie M. le procureur-général et lord John Russell de m'en donner la clef. Mon avis est que notre Code militaire ne peut recevoir son application en pays étranger. Quel que puisse être le nombre des enrôlements, quel que soit le service exigé des volontaires, je regarde le principe qui autorise leur enrôlement comme fécond en conséquences dangereuses. Ces hommes qui vont en Espagne se mêler à la guerre contracteront nécessairement des habitudes de partisans. La Chambre a le droit de s'enquérir de la discipline à laquelle ils seront soumis. Elle a le droit de savoir si des hommes qui doivent bientôt rentrer dans leur patrie, seront sous le même contrôle que le soldat qui attend de l'Etat sa récompense au terme de son service. Notre politique intérieure s'accorde avec notre politique étrangère pour condamner le principe impolitique qui vient d'être admis; et je ne puis voir sans alarmes s'établir un précédent si dangereux. (Ecoutez!)

LORD PALMERSTON: J'ai besoin de solliciter la bienveillance de la Chambre et de réclamer son indulgence pour quelques observations que j'ai à lui présenter sur ce qui vient d'être dit. Il est nécessaire de remonter à l'état des partis au moment de la signature du quadruple traité. Avant l'adoption de ce traité, don Carlos et don Miguel étaient tous deux à la tête d'une armée qui envahissait le Portugal. Don Carlos, héritier présomptif du trône, venait d'en être exclu par une autorité à qui l'on ne pouvait nier le droit de rendre un semblable décret. Il fut alors convenu entre les deux puissances d'Espagne et du Portugal, que la première enverrait des troupes pour bannir les deux princes du territoire du Portugal. La France et l'Angleterre furent invitées à se joindre au traité. L'objet du traité n'était pas seulement l'établissement de la paix dans la Péninsule, mais encore la pacification de l'Europe entière. Peu de temps après, eut lieu un événement qui n'avait pas été prévu dans le traité, ou du moins qui n'avait pas été dans ce traité l'objet de dispositions particulières; nous voulons parler du passage de don Carlos en Espagne. Don Carlos alors parut à la tête d'une armée, prétendant à la couronne d'Espagne. On jugea dès lors convenable de faire suivre le traité d'articles additionnels, et l'on sait que, par le 2^e article, l'Angleterre s'engageait à fournir à S. M. C. les armes et les munitions dont elle aurait besoin, ainsi qu'à assister S. M. par le moyen d'une force navale. Nul doute que la fourniture des armes et des munitions du guerre identifiât la Grande-Bretagne avec l'une des parties belligérantes aussi complètement que si l'Angleterre se fut dès ce moment engagée dans la lutte avec ses propres forces; mais ce n'était pas seulement la lettre, c'était encore plus l'esprit du quadruple traité qui obligeait l'Angleterre.

LORD MASON dit que ces papiers ne se trouvent que dans les mains des ministres.

M. WARD répond que cela peut être vrai, mais qu'il n'est à la disposition de tout le monde, et que leur contenu est déjà bien connu dans le pays. Quant à une force navale anglaise, poursuit l'orateur, agissant de concert avec le souverain reconnu d'une des quatre puissances signataires du quadruple traité, je trouve que cette coopération est très justifiable, et que cette force navale aurait le droit d'expulser les autres puissances qui venaient au secours de don Carlos; je soutiens même qu'elle aurait le droit d'exclure de la Péninsule les vaisseaux neutres, comme cela a eu lieu en Danemark. Il existe une foule de raisons pour engager le gouvernement à soutenir le gouvernement constitutionnel d'Espagne.

L'Angleterre a reconnu la dette contractée par les Cortès sous un gouvernement précédent. (Ecoutez.) Je puis en parler sans partialité puisque je ne possède aucune de ces valeurs. Une raison plus importante encore nous engage à soutenir ce gouvernement; c'est la presque certitude que nous avons que l'Espagne reconnaîtra l'indépendance des colonies de l'Amérique du Sud; circonstance de la plus grande importance pour les intérêts de l'Angleterre, et à qui elle seule justifierait une intervention en faveur de la reine d'Espagne. On a demandé si la main d'intervention pourrait blesser le sentiment de la nation espagnole ou servir à se concilier sa bienveillance. Je conviens que les Espagnols sont ennemis de toute intervention étrangère; mais c'est lorsqu'une telle intervention a eu lieu sans leur approbation. En 1809 nous intervenîmes d'après leur désir, et nous fûmes reçus cordialement. Il en fut de même des Français lors de leur intervention en 1833. Je soutiens que les objections faites par lord Mason ne peuvent être applicables à une intervention faite dans le but de soutenir un gouvernement constitutionnel. Je ne suis pas étonné du désir de lord Mason au parlement pour le commandement qu'il va prendre car je sais que le noble lord voudrait voir son honorable ami, lord Elliot, président de la société des conservateurs Westminster, le remplacer à la Chambre des communes. L'orateur termine en disant que son honorable ami, le colonel Evans, ayant obtenu le grade de lieutenant-général, va partir pour l'Espagne avec tout l'éclat militaire que le rang et la bravoure peuvent offrir.

M. O'CONNELL se lève dit: J'aurais voulu que la question d'intervention fut traitée plus à fond encore. Je pense qu'elle devrait s'étendre jusqu'à la restauration des privilèges de nos Biscayens et aux Navarrais par les Cortès, et je suis sûr qu'une semblable disposition aurait fait plus pour la cause de gouvernement que la force militaire. Quant au blâme jeté sur l'intervention par M. Factor, je dirai que l'honorable membre, toujours disposé à louer le duc de Wellington, ne peut ignorer sa qualité de gardien du château de Douvres, que S. G., fidèle aux clauses de la quadruple alliance, a fait remettre des armes pour 40,000 des combattants opposés à don Carlos, et je suis persuadé qu'il lui aurait donné, à cet égard, autant de louanges qu'il eût dû en donner à ses membres du gouvernement actuel qui n'en agissent pas autrement.

Je proteste contre les titres de roi d'Espagne donnés à don Carlos. Il a aussi, peu de droits à ce titre, que de chances de le posséder, maintenant que la valeur britannique va s'opposer à ses projets. Notre intervention est juste, parce que toute puissance libre doit soutenir la cause de la liberté. Rappelons-nous que la Sainte Alliance n'est pas morte, et qu'elle ne fait que sommeiller, et qu'elle cherchera toutes les occasions de courir sur la liberté; elle voudrait, si cela était en son pouvoir, retrancher nos privilèges, comme elle l'a fait en Allemagne à l'égard de quelques petits Etats.

L'honorable membre a dit que cette intervention étrangère terrifierait la révolution espagnole. Il ne parlait pas de cette manière s'il était whig, car alors il n'aurait pas oublié que c'est à l'aide de bataillons hollandais qu'a été secouru notre grand d'indépendance de 1688. Je trouve que la mission de lord Elliot a été toute d'humanité et digne d'éloges, puisqu'elle a fait cesser l'effusion du sang non seulement des prisonniers, mais d'habitants innocents. L'affaire du jeune O'Donnell doit être présentée à la mémoire. Fait prisonnier, on lui offrit la vie s'il voulait reconnaître don Carlos pour son souverain; le jeune soldat refusa de trahir son devoir, et aussitôt il fut fusillé par ordre de Zumalacarrégu. Mais ces crimes n'étaient pas commis d'un côté seulement; les deux partis se livraient à des crimes cruels; et Mina, que je qualifie de monstre, surpassait, si c'est possible, Zumalacarrégu lui-même en férocité. Je regrette d'avoir présidé un banquet donné en l'honneur de Mina; mais alors j'ignorais la cruauté dont il s'est rendu coupable. Je conviens d'une chose: c'est que la guerre civile se faisait bien rarement sans cruauté de part et d'autre; mais ce qui s'est passé en Espagne surpassait tout ce qui a existé en ce genre. L'orateur fait ensuite l'éloge de Bolívar, qui fit cesser les massacres dans la guerre civile de l'Amérique du Sud, et termine en disant qu'il est convaincu que son vaillant ami (Evans) ne s'associerait jamais avec des êtres qui commettraient des crimes semblables.

M. G. PARKER succède à M. O'Connell, auquel il se joint cordialement en indignation à l'égard des crimes commis dans cette guerre civile; mais il a dit que, pour justifier Zumalacarrégu, qu'il n'a pas été le premier à introduire ces pratiques cruelles, ni le dernier à les abolir. Zumalacarrégu n'a jamais mis un prisonnier à mort avant d'avoir fait des efforts répétés pour l'échange des prisonniers, offertes qui furent toujours repoussées; et pour ce qui est de l'affaire du jeune O'Donnell, il aurait dû savoir que Zumalacarrégu l'avait fait prisonnier, le traita en ami, et qu'il proposa son échange à Mina contre un autre prisonnier. Ce ne fut qu'après avoir reçu la réponse de Mina, que celui-ci n'avait pas de prisonniers, puisqu'il les fusillait tous, que Zumalacarrégu ordonna le supplice de ce jeune homme. En même temps que celui d'autres prisonniers. Revenant à la question de l'intervention, il répète ce qu'il a dit autrefois: que les troupes qui se rendent en Espagne doivent être considérées comme mercenaires, vu que la plupart d'entre eux qui s'y engagent ne le font que pour la solde, et il s'est persuadé que si le vaillant colonel renvoyait tous ceux qui sont intéressés, il pourrait bien partir avec quelques officiers, mais bien peu de soldats.

La guerre d'Espagne est toute espagnole; elle ne menace la sûreté de personne, et c'est aux Espagnols à décider s'ils veulent don Carlos pour roi ou Christine pour reine. Il pense que l'honneur anglais est fortement compromis par le fait de cette intervention.

M. BELWYN, répondant au reproche adressé par sir Robert Peel à l'administration actuelle, d'avoir adopté le système d'intervention étrangère dans les querelles intérieures d'une nation, s'exclame qu'un pareil reproche sort de la bouche de sir Robert Peel. Je me rappelle qu'en 1815, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, sir Robert Peel fut un des plus ardens à annuler dans le parlement le système du gouvernement d'alors qui voulait intervenir dans les affaires de France. On a prétendu, ajoute l'orateur, que la conduite de l'administration actuelle est tout-à-fait nouvelle et sans précédent. A-t-on donc oublié ce que fit Elisabeth au temps de Philippe II?

La reine, ne voulant pas intervenir par une déclaration de guerre contre le royaume espagnol, permit à ses sujets de s'engager dans une cause presque semblable à la cause actuelle, et 10,000 Anglais, profitant de cette permission, passèrent en Espagne sous le commandement de sir Horace Verel. (Ecoutez.) Enfin on a dit que les troupes auxiliaires qui ont recruté en ce moment dans ce pays ne sauraient apprécier les mérites de la cause pour laquelle elles vont combattre, et que par conséquent leur coopération serait immorale. A cela je répondrai que je doute fort que les soldats qui ont combattu avec gloire sous le duc de Wellington fussent bien en état de discerner les droits des prétendants à la couronne pour lesquels ils venaient leur sang. Il suffit donc que les hommes qui s'engagent en ce moment pour l'Espagne croient que la cause qu'ils veulent servir est juste. Après cela, permis à ceux qui pensent différemment de les appeler imprudents et enthousiastes, mais on n'a pas le droit de les calomnier.

MAIR J. ELLY: On dit que c'est le gouvernement espagnol qui se chargera de l'entretien des troupes auxiliaires. Quant à moi, je suis convaincu que ce sera s'exposer à un grave mécompte que de se fier au point à la promesse de ce gouvernement. Comment, en effet, l'Espagne pourrait-elle fournir à cette dépense, elle qui ne peut pas même payer les intérêts de sa dette? Les frais de cette espèce d'expédition retombent en définitive à la charge de l'Angleterre. Personne plus que moi ne rend justice à la bravoure et aux talents militaires de notre collègue, l'honorable colonel Evans, qui doit prendre, dit-on, le commandement des auxiliaires; mais je regrette que le brave colonel ne doive pas avoir à commander des soldats disciplinés; car on sait combien de tout temps le manque de discipline a été funeste aux corps armés. S'il était besoin d'en citer une preuve, je rappellerais la conduite de l'infanterie à Waterloo, si différente alors de ce qu'elle s'était montrée sur d'autres champs de bataille. Personne n'ignore que la cause principale de la défaite de cette infanterie fut qu'elle avait été rassemblée à la hâte, et qu'elle était composée d'éléments tirés de différents points du territoire français, de telle sorte que les soldats réunis sous le même drapeau n'avaient pas eu le temps de se connaître comme corps, ni comme camarades. Le résultat fut un manque d'union et de confiance dans les rangs. Si le défaut de discipline a entraîné la défaite de l'infanterie française, je demanderais comment l'on peut espérer que la même cause ne produise pas les mêmes effets parmi les auxiliaires que l'on recrute maintenant indistinctement pour l'Espagne. Le brave colonel Evans doit connaître aussi bien que personne les inconvénients particuliers d'une guerre dans la Péninsule, et il doit savoir que, pour en triompher, la discipline est encore plus nécessaire que pour ce pays que partout ailleurs.

Quoi qu'il en soit, je lui conseille de ne pas s'embarquer pour la Péninsule avant d'avoir en caisse l'argent nécessaire pour l'entretien de son armée au moins pendant six mois. Je lui recommanderais également de bien se rappeler que quelques promesses de secours que puisse lui faire le gouvernement espagnol, il ne doit jamais s'y fier; car ces promesses ne se réaliseront pas. J'ai servi moi-même en Espagne, et j'ai eu suffisamment l'occasion de connaître l'esprit du peuple espagnol. Je sais qu'il ne se fait jamais de belles promesses, mais aussi qu'il ne fait jamais rien de ce qu'il a promis. (Ecoutez.) Je sais que pendant la guerre de la Péninsule, il nous arrivait souvent des assurances qui étaient contredites le moment d'après; et je me rappelle fort bien qu'une fois on fit dire de Madrid à l'armée anglaise de tenir bon, lorsque depuis deux jours l'ennemi occupait cette capitale. (Ecoutez.)

Or, si une armée anglaise a été exposée à de pareilles difficultés, que s'attend-on de troupes levées à la hâte et indisciplinées? Maintenant je

demanderai quelles sont les opérations dont le brave colonel Evans sera chargé, et quel est le but précis de son expédition. Il faut que tous ces points soient éclaircis; car je suis convaincu qu'en définitive le paiement des troupes auxiliaires retombera à la charge de l'Angleterre. En résumé, je conjure encore une fois le brave colonel Evans de ne s'embarquer que lorsque le nerf de la guerre aura été mis en sa possession (Applaudissements).

M. MILLAN demande à lord Palmerston s'il est vrai que les puissances du Nord aient appelé les ambassadeurs de Madrid, et si quelqu'un des Etats italiens a reconnu l'autorité du roi d'Espagne.

LORD PALMERSTON: C'est un fait connu de tout le monde, que la Prusse, l'Autriche et la Russie n'ont en ce moment aucun représentant à Madrid. Personne n'ignore également que le Roi de Naples a protesté contre toute espèce de changement dans l'ordre de succession au trône d'Espagne.

LE PRÉSIDENT dit qu'avant la clôture de cette discussion il croit de son devoir d'inviter lord Mason et l'honorable colonel Evans à oublier ce qui peut y avoir eu de personnel dans leurs discours respectifs, attendu que ces personnalités n'ont pu provenir de part et d'autre que d'un malentendu.

SIR HENRY HARDINGE s'interpose également comme conciliateur.

Les deux honorables membres donnent des explications réciproques, à la suite desquelles lord Mason fait la déclaration suivante: Puisqu'il est bien entendu que l'honorable colonel n'entend pas appliquer les expressions de mépris et de dégoût, je déclare que je suis satisfait.

LE COLONEL EVANS se lève immédiatement après, et dit: Le noble lord ayant déclaré que son intention n'était pas de m'imputer des motifs déshonorants, à moi ainsi qu'à ceux avec lesquels je suis associé, je n'hésite pas à dire que je suis satisfait.

LORD MASON déclare ensuite qu'il consent à retirer sa motion pour ne pas entraver la discussion du bill de réforme municipale, tout en se réservant de la reproduire dans une prochaine séance à l'occasion d'un des votes du budget.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 19 AOUT, 1835.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Par le paquebot *Formosa*, du Havre et l'*Odalis* de Londres, nous avons reçu des papiers de Paris jusqu'au 7 juillet et de Londres jusqu'au 10.

Ces papiers ne contiennent aucun nouveau de grand intérêt. L'Europe continue toujours à être entièrement occupée des affaires d'Espagne. En attendant les effets de l'intervention, don Carlos fait de continuels progrès.

Dans la chambre des lords, sur motion du marquis de Lansdowne, en vote une adresse à sa majesté, priant le roi de vouloir bien donner les directions nécessaires pour faire immédiatement établir une nouvelle chambre provisoire pour les séances des lords.

Un bateau à vapeur va partir de Glasgow pour les terres Glaciales, éloignées de 400 milles seulement de la bête Luvie. Voilà une occasion favorable pour les amateurs de voyages scientifiques.

Le fameux poète, Thomas Moore, va se rendre en Islande, sa terre natale, où l'attend un magnifique banquet national.

FRANCE.
Le procès ministériel continue toujours à Paris. Le peuple de cette ville est irrité au plus haut point contre le roi citoyen. Mais celui-ci se tient fort de l'appui de ses bayonnettes dévouées.

Le coléra fait toujours de grands ravages à Toulon.

On dit que le fameux La Roncière dont le procès a fait tant de bruit, est parvenu à s'évader. D'autres disent qu'il a mis fin à ses jours.

Des troubles assez considérables ont eu lieu à Amsterdam, en conséquence du refus de quelques propriétaires de payer les taxes imposées sur leurs propriétés. Les militaires ont été appelés, et on a arrêté grand nombre de personnes.

Le bruit courait à Paris, aux dernières dates, que le duc de Bordeaux était mort, et que Charles dix était mourant. Si ces deux princes mouraient le duc d'Angoulême se trouverait seul héritier légitime de la couronne de France.

On lit dans le *Phare de Bayonne* l'article suivant: « Le gouverneur de Lérin trouvant que les casernes étaient infestées d'un tel nombre de rats, que non seulement ils dévoraient les provisions et les effets des soldats, mais attaquaient même les oreilles et les oreilles des soldats pendant leur sommeil, a mis en réquisition tous les chats d'Armatjona, Larraga, Alla, Scura, et Discatillo, à 2 milles de circuit de Lérin. Le 20 du courant, chacun de ces places envoya environ 20 de ces animaux, mais ceux-ci, malgré leur nombre formidable, refusèrent d'attaquer les ennemis, et se retirèrent à la hâte, soit par crainte de leurs antagonistes, soit par suite de leurs attachements domestiques. »

Cette nouvelle guerre des rats si imprévue et si dangereuse, exigea sans doute l'intervention de quelque peuple nouveau, puisque les chats ne veulent pas s'en mêler.

Une explosion terrible a eu lieu près de Newcastle, dans une mine de charbon. 104 personnes ont perdu la vie dans cette affreuse catastrophe. On a fait de vains efforts pour les sauver; toutes ont péri, écrasées ou suffoquées.

Il est pénible pour nous d'avoir à reporter encore les yeux de nos lecteurs sur les excès qui se commettent journellement aux Etats-Unis, de leur montrer encore chez nos voisins des scènes aussi déplorables que honteuses et dégradantes pour l'humanité. Nous voudrions pouvoir enlever dans l'oubli ces déshonorantes atrocités; mais comme journaliste, nous devons au public de rapporter ces faits; comme écrivains politiques, nous devons en examiner encore les causes et en montrer la source, et les peintures que font chaque jour des Etats-Unis nos adversaires politiques, la manière dont ils les montrent au peuple, nous font un devoir sacré de les offrir sous leur vrai jour.

Il nous est bien facile aujourd'hui de trouver la cause des malheureux événements qui affligent la république américaine; elle se montre avec une évidence qui frappe tous les yeux, et d'ailleurs les journaux américains eux-mêmes sont forcés de l'avouer. Le *Courier Enquirer*, le *Commercial Advertiser* et plusieurs autres papiers de New-York, les journaux de Philadelphie, ceux de Baltimore, ceux de la Nouvelle-Orléans, en un mot, ceux de toute l'union s'accordent tous, en déplorant ces malheurs, à en accuser la faiblesse des moyens de répression, à se plaindre du manque d'organisation d'une force suffisante pour contenir la populace et arrêter ses fureurs.

Quel est l'homme ami de l'humanité, de l'ordre et d'un gouvernement sur, quelle qu'en soit la forme, qui ne frémit point en voyant que dans un pays civilisé et dont on vante chaque jour les institutions, les citoyens les plus marquants, les plus innocents, sont exposés sur un simple soupçon, ou sur la foi d'une calomnie ou d'une faiblesse, à voir leurs propriétés détruites et incendiées, leurs vies et celles de leur familles en danger, et souvent aussi déshonorées qui ne gémissent point, en voyant que tant d'horreurs se commettent toujours sans résistance aucune de la part de l'autorité, ou avec une résistance vaine, illusoire et plus propre à aggraver les maux qu'à les guérir? Quel autre peuple de notre époque peut fournir en aussi peu de temps tant de scènes de massacre, de tumulte et de désordre? Quel autre peuple peut nous montrer les citoyens se déchirant entre eux, la populace commandant en reine et sans frein, pendant les uns brûlant les autres, incendiant les couvents, chassant des femmes, détruisant les maisons au gré de sa fureur ou de sa folie, et tout cela sans que personne tente presque de s'opposer à sa rage?

N'est-il pas affreux de lire dans les papiers qu'il rendent compte des horreurs de Baltimore: « Il n'y a point de résistance; le mal fait rapidement lorsque les brigands seront las de fuir. » N'est-il pas affreux de voir le maire d'une grande ville devenir aussi la victime de la fureur populaire, par cela seul qu'il a voulu s'opposer aux fureurs de la canaille, et de voir ses meubles et sa maison détruits sans que personne vienne défendre celui qui souffrait pour avoir voulu sauver les autres?

Donc vient ce manque de résistance, ce triomphe de crime et de la révolte? Est-ce que les Etats-Unis contiennent une population toute amie du désordre et joyeuse de ces horribles fêtes. Les scènes de sang et de feu plaisent-elles à la nation entière. Non; à Dieu ne plaise que nous le supposions. L'unique cause du mal est le manque de moyens de répression, vice terrible dans un gouvernement, vice qui donne toute la force aux méchants et qui leur soumet les honnêtes gens. Aux Etats-Unis, dans un moment d'effervescence, personne n'ose élever la voix contre les malheurs, parce que personne ne voit de garantie suffisante à sa franchise, parce que tout le monde tremble, et à bon droit, de devenir un instant après le but des féroces exploits de la canaille. Il n'est pas un homme aux Etats-Unis qui puisse dire, je vis tranquille et à l'abri de tout orage, et je pourrai en paix du fruit de mes travaux; pas un qui ne soit exposé demain, s'il a le malheur de déplaire à quelque canaille, à se voir déclamer par les mains mêmes qu'il aura employées et associées à ces travaux et à ses gains.

Et qu'on ne pense point que la canaille seule prend part à ces actes coupables. Plus d'un fois on voit s'y mêler et s'en rendre les chefs des hommes décorés du nom de gentilshommes, des hommes que leur fortune et leur position sociale devraient rendre aussi opposés que possible à une pareille manière d'agir. Cette habitude de se rendre justice par soi-même devient malheureusement presque générale. A-t-on été offensé, lésé par quelqu'un; on organise un parti, on marche à la vengeance; le plus fort abat son ennemi, brise sa maison et triomphe de son affreux succès, sans songer que le lendemain, peut-être, par un hasard infligé par les mêmes hommes qui lui ont procuré la victoire. Nous le disons avec peine; mais cette manière inique de se faire justice, nous rappelle les barbares coutumes des peuples sauvages, où un homme offensé aimait ses amis et allait avec eux venger son affront dans le sang de son ennemi.

Jusqu'ici, depuis que cette horrible manie de vengeance personnelle s'est répandue, depuis que la populace a appris et éprouvé qu'elle était maltraitée souverainement, les peuples des Etats ne se sont encore trouvés dans aucune collision majeure, ils n'ont eu encore dans leur sein que des démêlés partiels. Les causes des malheurs ont été des haines ou des ressentiments particuliers, qui ne pouvaient mettre en contact que de faibles portions de la société. Mais qu'il survienne maintenant une crise politique, une crise générale, l'élection d'un président, par exemple; on verra comment ce peuple, accoutumé à satisfaire tous ses desirs par la force, usera de ses droits électifs. S'il n'a pas été pris de mesures pour maintenir l'ordre et la sûreté publique, les deux partis politiques en viendront inévitablement aux mains, en vingt endroits différents; et Dieu seul peut prévoir les funestes conséquences de ces luttes sanglantes.

Ici, reprenons un instant nos regards sur une époque d'un souvenir pénible; revenons à cette journée malheureuse dont nos adversaires politiques ont fait la base de toutes leurs accusations contre le gouvernement et des plus furibondes déclamations contre le parti constitutionnel; jetons les yeux sur le fameux 21 mai, tant de fois rappelé par les patriotes. Dans ce jour malheureux, il est vrai que trois citoyens perdirent la vie, de la main des soldats appelés pour rétablir l'ordre. Il est vrai que trois hommes furent tués. Mais le calme se rétablit; mais tout fut terminé là, et depuis lors on n'a point encore eu besoin de recourir à de semblables rigueurs. Supposons maintenant que Montréal eût été, comme Baltimore, dépourvu de forces militaires, que les citoyens livrés à eux-mêmes n'aient eu d'autres guides que leurs passions du moment; au lieu de trois morts commises on aurait eu cent qui pourraient le dire!... Et depuis lors combien de fois ces scènes se fussent-elles renouvelées?... Oui, c'est un grand malheur que la perte de trois citoyens; il est pénible d'être obligé de frapper ainsi; mais ce malheur est un malheur salutaire, et qui en a prévenu de bien plus grands. Ceux qui ont tant crié contre cette rigueur nécessaire trouveront, s'ils sont francs, une justification complète de la conduite de nos magistrats, dans les événements qui se passent aux Etats-Unis, dans les conséquences de la faiblesse du gouvernement.

Nous sommes amplement persuadés, et nous avons tout lieu de le croire, que les Etats-Unis ne tarderont pas à sentir le besoin d'une force militaire organisée et continuellement active. Les éléments dont se compose leur population, rendent cette force active plus nécessaire chez eux que chez aucun autre peuple. Déjà leurs journaux com-

mencent à parler de ce besoin qui ne tardera pas à être senti par le public, au moins par la portion aisée et amie de l'ordre. Il existe maintenant, aux Etats-Unis, une foule de citoyens qui possèdent de belles fortunes, et qui ne pourront consentir à se voir continuellement exposés à les perdre par un caprice de la canaille, et à se voir, sans défense, entre les mains de ceux qui voudront les piller; ceux-là ne tarderont point à demander une organisation militaire, et si on la leur refuse, malheur au pays! Sa décadence est prochaine et assurée, et avant peu il donnera à l'univers le spectacle de quelque grande catastrophe, et fera cruellement la bouche aux louangeurs de ce gouvernement de théorie, qui semble avoir été fait pour des hommes parfaits, mais qui ne peut suffire à des hommes revêtus de tous les vices ordinaires à la nature humaine.

ÉMEUTES A WASHINGTON.

Les papiers des Etats-Unis, que nous avons reçus hier soir, nous ont apporté les détails de troubles considérables survenus à Washington et à Buffalo. A Washington, 5 ou 6 maisons, habitées par des nègres, ont été détruites ou brûlées; dans ce nombre se trouvaient deux maisons d'écoles. La canaille a aussi brisé les fenêtres d'une église de nègres. Les citoyens se sont armés et ont assez promptement réussi à calmer les troubles.

A Buffalo, des rixes considérables ont eu lieu entre des irlandais et des Irlandais. Après quelques arguments poussés assez violemment de part et d'autre, la police est intervenue et a mis le holà!

AFFAIRES DE BALTIMORE.

Les troubles de Baltimore dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, ont pris un accroissement affreux, et depuis cette époque cette ville a été le théâtre des plus horribles scènes. Plusieurs maisons ont été détruites, plusieurs citoyens, blessés, et grand nombre horriblement blessés. Les propriétés de ceux qu'avait désignés la haine agitateurs ont été la proie de la fureur populaire, et ces malheureux victimes de la licence républicaine n'ont pu sauver leur vie et celle de leurs familles que par une fuite prompte et secrète. En vain le maire a-t-il fait plusieurs appels aux sentiments des citoyens, en vain a-t-il essayé d'opposer à ces brutales cohortes la police et quelques compagnies volontaires de milice; rien n'a pu contenir la rage de la canaille, et ces obstacles trop faibles pour la réprimer n'ont fait que l'irriter et amener de plus grands malheurs. Des décharges de mousqueterie ont eu lieu dans plusieurs rues, sans autre effet que celui de blesser beaucoup de citoyens.

Baltimore, dimanche matin, une heure.

Notre ville n'est que confusion. Je vous écris à cette heure pour vous informer que la canaille a attaqué la maison de M. Glenn, l'a enfoncée et a mis tout en pièces. Tous ses magnifiques meubles ne sont plus que des débris de bois, sa vaisselle d'argent, et ses vins sont entièrement détruits, enfin sa maison d'habitation n'est plus qu'un monceau de ruines! Les citoyens ont réussi à protéger la maison de Johnson; mais avec beaucoup de peine ils sont sous les armes et font feu sur les séditeurs. Dieu sait qui sera tué. L'innocent souffrira comme le coupable. *Deux coups ont déjà été tués ou blessés.* Parmi ces derniers on compte plusieurs de nos meilleurs citoyens. Il n'est impossible de vous peindre l'état dans lequel se trouve maintenant notre ville; je pense que demain la force militaire sera toute la journée sous les armes. Je crains encore pour la maison de Johnson.—*Philadelphie Enquirer.*

Baltimore, dimanche soir.

Hier, la canaille avait pleine possession de notre ville. On me demanda de me joindre pour aller rétablir la paix, lorsque je vis que nous allions marcher sans armes, je refusai d'y aller. Une opposition sans armes ne pouvait, à mon avis, qu'encourager la canaille. Ma prédiction a été vérifiée. Quelques uns sont allés avec des armes. On dit qu'il y a 6 morts et beaucoup de blessés. La canaille a été toute la journée occupée à détruire la maison de Glenn. Elle s'est enivrée avec son vin vieux. Les voleurs ont eu beau sur sa vaisselle d'argent et son linge. Ils ont maintenant commencé à attaquer la maison de Johnson, et l'on dit que trois autres maisons sont désignées comme devant être détruites. Personne ne sait quand finiront ces horreurs, aux quelles se mêlent maintenant la politique et l'argent. Hier le militaire offrit d'aider à maintenir la paix. Aujourd'hui il refuse et dit que c'est trop tard. Je répète qu'on ne peut prévoir la fin de ceci, mais je tremble que nous n'ayons la loi civile administrée avec une vengeance qui fera frémir la nature humaine.

P. S. Je pense qu'ils ont attaqué ou vont attaquer la maison du gret, (*Watch house*) pour délivrer ceux de leurs hommes qui ont été pris.

Baltimore, dimanche soir, 10 heures.

La canaille a enfoncé la maison de Reverdy Johnson, brulé ses meubles dans la rue, et s'occupe maintenant à renverser la maison. Il n'y a pas de résistance.—*Philadelphie Enquirer.*

Dimanche soir.

Il n'est pas encore 10 heures et l'œuvre de destruction marche avec une effrayante rapidité. Trois hommes viennent d'être tués. La canaille transporte le vin et le brandy trouvés dans la maison de Johnson sur le parc, et s'enivre à loisir. Plusieurs parlent de se venger sur le maire, s'il se présente cette nuit.

Baltimore, lundi matin, 5 heures.

Notre ville est dans la stupeur; voilà quatre nuits que la canaille en est maîtresse. Les maisons et meubles de Johnson et Glenn sont entièrement détruits. Les séditeurs sont maintenant occupés à brûler les meubles de Jesse Hunt et de E. T. Elliott. M. M'Eldey a sauvé les siens en les enlevant hier. Quant à finir ces scènes? Tout le monde l'ignore. Je crains que l'œuvre de destruction continue jusqu'à ce que les brigands soient las de crimes.—*Philadelphie Enquirer.*

Mardi, 12.

Le maire de Baltimore, Jesse Hunt, a résigné sa place. M. Mittenberger lui a succédé. Les troubles semblent moins violents et vont s'éteindre, sans doute. La milice est sous les armes et garde les points menacés. Les malheurs ne se montrent plus. Dieu veuille que ce soit tout fini.

Extrait du New-York Commercial Advertiser.

Nous sommes tombés dans des temps malheureux. Les éléments de l'union sociale semblent être dans une voie rapide de détérioration, et comme elle devient viciée les liens de l'union politique perdent leur vertu, et une prompte anarchie semble se montrer à nos yeux. Quelle est la racine, le premier principe de tout ce mal? Un égoïsme universel et fortement concentré. Un égoïsme qui agit non seulement sur les individus, mais sur les communautés, les classes de société et les professions, qui s'étend non seulement aux affaires d'intérêt, mais encore, et peut-être même à un plus haut degré aux affaires d'opinion.....

Chaque parti insiste avec une incroyable ténacité sur la doctrine ou la position qu'il soutient, et rien ne semble plus affreux à chacun d'eux que la plus légère apparence de concession même mutuelle..... Ils sont poussés par une résolution d'avancer ce qui regarde comme leur propre intérêt, sans égard pour les intérêts des autres ou ceux de la communauté en général. Il faut qu'ils aient ce qu'ils désirent, lors même que la règle générale devrait en être la conséquence..... Nous devons dire que notre pays est arrivé à une crise. Le mécanisme ne travaille pas bien. Il y a un défaut radical, ou dans le système, ou dans son exécution.....

Souvenons nous que le règne de la canaille est la plus affreuse des anarchies, et que l'anarchie est pire que le despotisme.

HORRIBLE INCENDIE A NEW-YORK.

Mardi, 11 du courant, la ville de New-York a été le théâtre d'un incendie épouvantable et tel qu'on n'en voit que très rarement. Le feu commença dans la rue Fulton, No. 115; la maison était occupée par un libraire et plusieurs autres personnes. L'incendie s'est étendu par plusieurs rues et a fait des ravages incroyables. Voici les détails que nous trouvons dans les journaux de New-York, des maisons brûlées ou endommagées.

RUE FULTON.

- No. 114—occupé par Eli French, libraire; Riso et Brown, lithographes; W. J. Baret, droguiste; Kingland et Baptist, imprimeurs; W. Dalton, imprimeur en stéréotype; W. J. Pearson, imprimeur; John H. Turney, imprimeur, assuré; W. Blanchard, relieur, mort.
- No. 113—O. R. Burnham, manufacturier de Shales et de marchandises des Indes, assuré.
- No. 114—S. et C. Woolley, tailleurs.
- No. 116—Gale Wood et Hughes, bijoutiers en argent, assurés.
- No. 117—Belle et cie. marchands, assurés.
- No. 118—Jos. Hall, armurier, assuré.
- No. 120—Maison d'habitation de O. R. Burnham dont le magasin était au No. 118.
- No. 107—John Budd, meublier, assuré.
- No. 109—Mad. Elizabeth Prentiss, maison de pension.

No. 111—Bliss, Wadsworth et cie. libraires; E. French, libraire, Pennidge, Coolidge et cie. relieurs; D. R. Ramsay, libraire.

No. 113—Au coin de Dutch Street, M. Bradford, tailleur; Frédéric Columbus, Coiffeur et Daniel Mesurier, maison de pension française.

No. 119—Mad. Paddock, modiste, et Mad. P. Nichols.

No. 121—La maison du révé. D. Brownlee, endommagée considérablement par l'eau.

RUE ANNE.

- No. 21—Imprimerie de Carr, maison de pension Allemande.
- No. 23—Taverne de Patrick Guirk.
- No. 25—Imprimerie de Spirit of 76.
- No. 27—Vaste magasin de papier en gros, de Campbell et cie., Nicolas, relieur; Eastbrook et Sweet, imprimeurs; J. F. Atwill, imprimeur de musique.

No. 29—Cartis, Boulanger; M'Elrath, libraire; Osborn et Buckingham, imprimeurs, assurés; P. F. Ripley, fondeur en stéréotype, assurés; Kerley, imprimeur du clergé catholique; Moore éditeur des sermons épiscopaux; J. C. Miller, relieur; J. D. Strong, relieur; Gymnase de Fuller.

No. 31—J. S. Bishop, teinturier; H. Bishop, boulanger; Geo. Locke, charpentier, Byrdale et Grimshaw, mécaniciens; Wilkinson, forgeron; Made. Hazleton, maîtresse d'école, et M. Loke, charpentier

sur l'interdiction momentanée du COURRIER DES ETATS-UNIS et de l'OLD CONYMAN. Nous voyons avec plaisir que ces intéressantes publications ne sont suspendues que pour fort peu de temps. Le Journal duquel nous tirons tous ces détails, dit que cet incendie offrait le spectacle d'une magnifique horreur; et qu'on a remarqué près de là un artiste français dessinant tranquillement la vue de cette catastrophe. Espérons que bientôt il pourra son travail, pour le quel il n'a guères eu besoin de frais d'imagination.

Voici le total que donne l'Evening Post des pertes souffertes par dix-neuf compagnies d'assurances du New-York, \$215,000.

Les malheurs de l'incendie ont entraîné plusieurs autres. Un M. Blanchard a péri en sautant du 4e étage. Il était tellement brûlé que lorsqu'on a voulu le relever, sa peau tombait en lambeaux. Deux imprimeurs ont péri étouffés dans la même maison, et deux nègres ont été égarés par la chute d'un mur. Le lendemain deux jeunes garçons cherchant du cuivre et du fer dans les ruines, eurent l'imprudence de monter sur une poutre à demi brûlée qui céda sous eux et ils tombèrent dans une masse de briques rouges et de ruines ardentes. On les retira horriblement brûlés et presque morts.

Certain journal qui s'était montré très prompt à parler des meurtres de Bytown qui n'existent jamais, n'a pas jugé à propos de dire un seul mot des troubles de Baltimore. Sans doute le cœur républicain de ses éditeurs saignait à l'idée de découvrir des vices dans une république! Cependant ces troubles et les meurtres qui en ont été la suite sont des faits, et le journal en question « AURAIT PU, cette fois, SE PROCURER DES RENSEIGNEMENTS EXACTS, » car les événements ne se sont point passés au fond des bois.

D'après la correspondance de Londres du Herald, il paraît que les commissaires étaient encore loin de leur départ, le 9 juillet; il semblerait même douteux qu'ils dussent partir, et on aurait sujet d'attendre une chute prochaine du ministère actuel.

Le journal du village DEBARTZCH contient une correspondance, signée un *Vieux Patriote*, dont nous ne pouvons nous dispenser de dire deux mots: le correspondant se vante comme d'un haut fait patriotique, « d'avoir refusé L.50 en billets de la banque de Montréal, qui lui étaient offerts par un de ses débiteurs. » Ensuite il engage tous les Canadiens à se laisser percuter plutôt que de prendre d'autres billets que ceux de Jean-Baptiste. Certes nous devons croire que le signataire de cette lettre est en effet un fort vieux patriote; car son écrit est tellement le langage, nous serions assez portés à croire qu'il n'est autre que ce vieillard que son grand âge dispensa naguères de se rendre à un rassemblement patriotique. En ce cas là, toutefois, il faut que le patriotisme ait fait sur lui de furieux progrès; car ce serait assurément la première fois qu'on l'aurait vu refuser de l'argent, de quelque source qu'il soit. Quoiqu'il en soit, cette lettre est aussi absurde dans ses idées que pitoyable dans son style, et le *Vieux Patriote* est un précepteur peu redoutable.

Nous n'avons jamais été les ennemis de la banque du peuple. Nous avons vu son établissement avec plaisir, et nous venons ses succès avec plus de plaisir encore, parce que cet établissement est Canadien, parce qu'il montrera à nos compatriotes qu'ils eux aussi peuvent entreprendre le commerce en grand; mais nous serions ses ennemis dès ce jour, si les gérants, au lieu d'en faire une affaire commerciale, en faisaient un engin politique, s'ils cherchaient à enlever aux autres banques des avantages que celles-ci ne leur ont point refusés. Nous aimons à croire que ce ne sont point là leurs intentions et que les directeurs de la banque du peuple seront les premiers à blâmer la sottise expression du zèle indiscipliné du financier de St. Charles ou de son abbé-manqué, et à rire de leur pitoyable galimatias. Le projet de faire tomber les autres banques est aussi lucide, à peu près, que l'était le plan de la banque publié par le seigneur DeBartzch, et Dieu aidant, il aura le même succès. Son seul effet sera de montrer dans tout son jour au public le manque de libéralité de certain patriote, et de le rendre de plus en plus à la risée de ceux qu'il cherche à flatter et l'objet du mépris de ceux qu'il attaque si sottement.

La Gazette de Québec, nous fait un crime d'avoir soutenu succès et prospérité à la banque du peuple, en dépit de ses ennemis; et de son plein gré, se range dans cette classe. Nous n'avons désigné personne; mais puisque la Gazette se nomme elle-même, nous lui dirons qu'en effet nous avons été surpris de la voir se départir de sa libéralité ordinaire, et vouloir proscrire une entreprise commerciale. Nous avons été surpris de la voir, sous des prétextes peu plausibles, se rendre l'interprète et le défenseur du monopole. Nous n'avons vu qu'elle encore aussi opposée à la nouvelle banque, et nous croyons qu'elle sera amplement punie quand elle verra qu'elle argumente dans son sens absolu comme le seigneur DeBartzch dans le sien. Nous sommes fâchés pour elle de ne pouvoir trouver pour ses échos d'autres termes de comparaison que ceux de l'écrit de la Gazette.

Samedi, 15 août, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA, s'est réunie au Café Français pour célébrer sa fête patronale, la St. Napoléon. Tous les membres de la ville et grand nombre de ceux de la campagne étaient présents. M. Mariotte élu président à la dernière assemblée, donna sa démission, pour des raisons qui furent approuvées, et M. H. Leblanc de Marconay fut élu pour le remplacer. La société procéda à l'admission finale de ses règlements qui furent lus de nouveau; après quoi les membres prirent place à un banquet simple mais élégant préparé par M. Augier. Après que la nappe fut levée le président prononça un discours de circonstance aussi éloquent que philanthropique, dans le quel il détailla le plan et le but de l'association. Ensuite on porta les santés, parmi lesquelles nous remarquons celles-ci. Au jour que nous célébrons—à la France—au gouvernement sous le quel nous vivons—aux différentes nations qui fient partie de l'empire—aux Canadiens sans aucune acception d'origine—aux sociétés—bien-

faisance sur les deux hémisphères—à la presse—au beau sexe,—à la mémoire de Napoléon—à la société française de New-York—aux armées françaises qui partagèrent la gloire de Napoléon—toute la séance se passa dans le plus grand ordre et les membres se séparèrent avec la plus grande cordialité, heureux de s'être réunis pour se rappeler ensemble les souvenirs de leur patrie.

Le parlement provincial est de nouveau prorogé jusqu'au 21 septembre.

Les bureaux de la poste viennent d'être transportés dans la rue St. François Xavier, dans la maison voisine de celle qu'occupe la banque de la cité. Le local est spacieux et très bien disposé.

L'éditeur du journal DeBartzch est positif à répéter que M. Papineau avait été invité au collège de St. Hyacinthe. Nous sommes absolus à répéter que le fait est faux.—Aux preuves.—Quant à l'historie de St. Césaire, elle ne part point de l'ÉDITEUR AVANTURIER, elle sort du giron même du patriotisme, du brillant village DeBartzch. Au besoin on pourrait fournir les preuves.

De toutes parts nous apprenons que les blés ne seront point aussi mauvais qu'on avait craint d'abord. Les récoltes quoiqu'endommagées en beaucoup d'endroits, offrent encore une assez belle espérance.

ARRIVAGES JUSQU'AU 14 AOÛT.	Vaisseaux.	Tonnes.	Emigrés.
1831	695	189,971	26,351
1835	638	180,516	10,216
Différence,	57	9,455	16,135

Dimanche matin, vers trois heures, pendant l'orage que notre ville a essuyé, des voleurs se sont introduits dans la demeure de M. T. Peltier, avocat, en brisant une persienne, des carreaux de vitre et un crochet de volet. Ils ont fouillé dans plusieurs tiroirs d'un appartement, mais n'ont heureusement pas eu le temps de trouver celui où était fermé l'argent, ayant été dérangés dans leur nocturne opération par Mad. Peltier qui, entendant du bruit, se leva brèvement et leur donna l'alarme.

Nous apprenons en ce moment, que M. ADRIEN, le plus célèbre magicien de son siècle, qui depuis quelque temps étouffe les Américains de New-York et de Philadelphie par ses exercices surprenants, vient d'arriver à Montréal, et de descendre à l'hôtel de Rasco. Nous espérons que cet homme extraordinaire dans son genre nous donnera quelques représentations de son art, que le public ne manquera pas d'encourager. Nous nous empressons d'en informer nos lecteurs.

FONDERIE EN STÉRÉOTYPE DE MONTRÉAL.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et les libraires de la province qu'ayant déjà été nommés à la première fondation en caractères qui ont jamais été établie dans l'Amérique britannique, ils viennent de monter de grands frais une FONDERIE EN STÉRÉOTYPE, qui est aussi la première qui ait existé dans le pays. Il est inutile de faire ressortir tous les avantages de l'imprimerie stéréotypée. Tout le monde sait que cette méthode donne le moyen d'avoir des ouvrages bien plus corrects et à un prix bien moins élevé. Ils espèrent que le public leur saura gré des efforts qu'ils font pour perfectionner leur genre de commerce à Montréal, et leur accordera l'empressement libéral qu'ils ont déjà reçu de tous d'autres rapports. Ils garantissent leurs planches stéréotypées égales pour la beauté et la perfection à celles importées d'Europe ou des États-Unis. Ils sont prêts dès ce jour à recevoir toutes les commandes qu'on voudra bien leur adresser à leur bureau, à Montréal, rue Notre Dame.

JONES ET CIE.

19 août, 1835.

ON a besoin immédiatement d'une nourrice, qui entende la langue française et qui puisse fournir de bonnes recommandations. S'adresser à ce bureau.

19 août, 1835.

Fête Extraordinaire AU JARDIN BOTANIQUE.

LA Seconde Grande Fête, au Jardin Botanique de Gaubault, aura lieu VENDREDI, le 21 du courant. Elle se composera: De FEUX D'ARTIFICES, ILLUMINATIONS, et CONCERTS exécutés par la superbe BANDE du 33e Régiment, que le major Wingfield a en la complaisance de prêter pour l'occasion.

Si le temps le permet, un Amateur fera partir DEUX BALLONS, dont il fait présent à M. Guibault pour embellir la Fête.

L'ILLUMINATION sera beaucoup plus considérable que celle de la première fête. Une partie du Jardin sera éclairée avec des torches Allemandes.

Le FEU D'ARTIFICE sera trois fois, au moins, plus considérable que le premier, et la composition en a été bien mieux surveillée. Pour le détail des pièces, voir les petites affiches.

On peut se procurer des billets chez M. E. R. Fabre, Armour et Ramsay, et Stark, chez qui on trouvera aussi la description des pièces.

On peut, d'ici au jour de la Fête, visiter le Jardin gratis. On trouvera chez M. Guibault, le 21 août, toutes sortes de RAfraichissements, excepté des liqueurs fortes. Les messieurs sont instamment priés de ne point fumer ce soir là.

15 août, 1835.

LES Soussignés informent le public généralement, qu'ils ont reçu une assemblée de PORCELAINE ET DE FAYENCE très considérable et qui ne cède à aucun assortiment en Amérique.

ILS ONT A VENDRE 1000 PANIERS ET BOUCAUTS, parmi lesquels sont des services à dîner de porcelaine de la plus grande élégance et richement dorés, bleu, brun et violet, et service de fayence verte de toutes sortes; services de Verre découpé, et Verre commun de toute espèce; un grand assortiment de fayence, etc, comme pour la campagne, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix.

Il ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à un marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral.

SIUTER et WILKINS.

8 juillet, 1835.

A VENDRE. UNE MACHINE A CARDER, très supérieure, complète et en excellent ordre. S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple.

19 juin, 1834.

Ventes par Encan.

PAR A. L. & J. MACNIDER.

Instruments Aratoires, Ferronnerie, etc.

VENDREDI prochain, le 21 du courant, sera vendu, aux magasins des soussignés:

- 1 van double à patente avec les boîtes,
- 1 do simple do do
- 1 coupeur de paille convexe avec des lames extra
- 1 do do concave do
- 1 machine à peser avec mouture en bois,
- 1 do do do en fer,
- 1 rouleau de jardin,
- 3 charues avec leur moutures complètes,
- 1 rateau à cinq rateliers,
- 1 moulin à bled de sarasin avec les couteaux et roux volante,
- 1 moulin à onder l'orge do
- 4 herces avec les timons,
- 6 brouettes,
- 1 charue double,
- Instrument de jardin, grappe pied, etc. etc.

Les effets ci-dessus sont de meilleurs manufactures anglaises et nouvellement arrivés par le navire Mary de Londres.

Aussi, Le contenu de six quarts et caisses de clin-cailleries. Particulièrement dans les affiches, 1 caisse fusils à pierre et à percussion, Une quantité de couteaux, canifs etc. aiguilles à voiles, crochets, crayons etc. etc.

La vente à UNE heure.

A. L. & J. MACNIDER.

19 août, 1835.

POELES, ETC.

AUX Magasins de MM. JAMES MILLAR et Cie, derrière la Banque de Montréal, LUNDI, le 31 du courant, sera vendu:

- 400 poeles simples et doubles de 20 à 36 pouces,
- 300 fournaux de camps avec couvercle de 10, 12 et 14 pouces,
- 400 marmittes de 10 à 18 gallons,
- 200 paires shenets, patrons assortis,
- 200 boîtes vitres à couronne,
- 30 paniers verre à do
- 150 barils peinture,
- Et, une quantité d'autres effets.

La vente à UNE heure.

A. & J. CUVILLIER.

19 juillet, 1835.

THÉ, EAU DE VIE, ETC.

SERA VENDU, aux magasins de MM. P. M'GILL & Cie, rue Craig, Ancien Cimetière, SAMEDI prochain, le 22 du courant, l'assortiment suivant de THÉS, importés depuis la nouvelle loi, par la BRITANNIA, arrivé à Halifax en ligne directe de Canton. Ces Thés sont de la première qualité et égaux à ceux de l'Honorable Compagnie des Indes.

- 100 boîtes Bohea, bon,
- 25 do do do
- 50 do Congou, très fait,
- 10 do Souchong, fort et de bon goût,
- 15 do Souchong, très supérieur,
- 30 demi caisses Congou fort,
- 130 do do Souchong fin,
- 25 do do Campou Souchong,
- 30 caisses Hyson Skin, } excellente qualité,
- 30 do Twanky, }
- 130 boîtes Young Hyson, très supérieur,
- 10 caisses } Gunpowder Impérial,
- 10 boîtes }
- 10 caisses } do do très supérieur,
- 10 boîtes }

Aussi,

- 13 barriques } eau de vie de Cognac, (marque
- 21 pipes } de Favreau,
- 30 barriques eau de vie de Cognac, (Otard,
- 25 pipes }
- 15 barriques } vin de Bénécario,
- 2 pipes }
- 2 barriques } Oporto de Sicile,
- 4 pipes } do do très bon,
- 100 barriques vinaigre clarifié de Bordeaux,
- 100 barils }
- 15 quarts } goudron,
- 200 boîtes empoie du H. C.
- 3 tonneaux étouppés.

La vente à UNE heure.

A. L. & J. MACNIDER.

19 août, 1835.

POELES, FOURNAUX, ETC.

VENDREDI, le 4 septembre prochain, aux magasins de MM. H. MARSHALL & Cie.

- 300 poeles simples et doubles,
- 10 fournaux de camp et couvercle grands et assortis.
- Un escalier chaine, de 17-16 ponce Logan et cie, patente de Brown,
- 2 autres de fer avec mouture, do
- Et une quantité de ferronnerie.

Particulièrement dans les Catalogues.

500 boîtes vitres.

La vente à UNE heure.

A. L. & J. MACNIDER.

19 août, 1835.

PAR A. & J. CUVILLIER.

ÉPICERIES, ETC.

AUX Magasins des Soussignés, DEMAIN jeudi, le 20 du courant sera vendu:

- 14 boucauts verroterie,
- 100 barils maquerault, No. 3,
- 100 do harenos, No. 2,
- 33 tonnes rums des îles sous le Vent,
- 18 do do de la Jamaïque,
- 2 barriques huile de sperme,
- 10 pipes genièvre,
- 8 do vin de Bénécario,
- 1 ballot papier à enveloppe,
- 3 do ficelle,
- 6 caisses cassia,
- 8 do jus de citron,
- Et autres articles.

La vente à UNE heure.

A. & J. CUVILLIER.

19 août, 1835.

PAR JOHN JONES.

DAZAR DE MEUBLES.

GRANDE RUE SAINT-JACQUES. LES ventes par ENCAN auront lieu les MARDI et VENDREDI de chaque semaine A MIDI.—Pour voitures, chevaux, etc. La vente de MEUBLES et autres effets auront lieu les MERCREDI et SAMEDI à DEUX heures. JOHN JONES, propriétaire.

5 novembre 1834.

LIVRES PAR ENCEN.

VENTE DE LIVRES.—Aux magasins de E. REIFFENSTEIN, JEUDI soir, le 20 du courant sera vendu l'Encan, sa collection magnifique de LIVRES, consistant en tout espèce des meilleurs ouvrages sur le droit, dernières éditions; divers autres ouvrages les plus estimés sur la littérature, la religion, ainsi que les classiques; trop nombreux pour être détaillés.

N. B.—On peut avoir des Catalogues et examiner les livres, en s'adressant au magasin No. 85 Rue Notre Dame, d'ici au jour de la vente! La vente commencera à SIX heures précises.

Saül, 1835.

MUSIQUE.—M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il dispose à bas prix.

21 juin, 1834.



COURSES DE MONTRÉAL.

SUIVANT les règles du Turf Club de Montréal, les courses ordinaires d'automne auront lieu à l'Arène St. Pierre, MARDI le premier MERCREDI le trois, et VENDREDI le 4 septembre prochain, pour lesquels jours les directeurs annoncent les bourses et prix d'entrée suivants.

PREMIER JOUR.

Prix d'essai, de £2 10s. chaque, p. p. auquel les directeurs ajouteront £25; pour les chevaux élevés dans la province, qui n'ont jamais gagné de prix, de coupe ou entrée. Un mille répété. Les poids, (comme ils sont établis par les règles du club, pour les chevaux élevés dans la province) savoir: pour les chevaux de trois ans, 7 stone 3 lbs.; pour les chevaux de quatre ans, 8 stone 4 lbs.; pour les chevaux de 5 ans, 8 stone 13 lbs.; pour les chevaux de 6 ans, 9 stone 4 lbs.; pour les chevaux hors d'âge, 9 stone 7 lbs.

La bourse du TURF CLUB, de £75 ajoutée à une entrée de £7 10s. chaque, trois mille répétés, ouverte à tous les chevaux. Poids du club savoir: pour les chevaux de trois ans, 6 stone 9 lbs.; de quatre ans, 7 stone 9 lbs.; de 5 ans, 8 stone 4 lbs.; de 6 ans, 8 stone 10 lbs. hors d'âge, 9 stone.

La bourse de TATTERSALL, de £12 10s. entrée £2, p. p. ouverte à tous chevaux. Un mille et une distance répétés. Poids, hors d'âge, 11 stone; 6 ans, 10 stone 12 lbs.; 5 ans, 10 stone 6 lbs.; 4 ans, 9 stone 11 lbs.; 3 ans, 8 stone 11 lbs.; le gagnant.

Les chevaux, pour la course de ce jour, doivent être entrés à Tattersall, à neuf heures A. M. précises, le jour précédent.

SECOND JOUR.

La bourse de LA GARNISON, de £2 10s. p. p. Deux mille répétés, ouverte à tous les chevaux. Livre aux gentlemen-homes de monter leurs chevaux eux-mêmes. Poids, 3 ans, 7 stone 10 lbs.; 4 ans, 8 stone 11 lbs.; 5 ans, 9 stone 6 lbs.; 6 ans, 9 stone 11 lbs.; hors d'âge, 10 stone.

La bourse des PROPRIÉTAIRES, de £10, ajoutée à une entrée de £2 10s. chaque, p. p. ouverte à tous les chevaux. Un mille répété. Poids, comme pour la bourse du TURF CLUB.

COURSES DE MONTRÉAL, de £3 chaque, auxquelles les directeurs ajouteront £25. Pour les chevaux élevés dans la province. Deux mille répétés. Le vainqueur des courses d'essai devra porter quatre livres extra. Poids comme pour les courses d'essai.

Les chevaux pour les courses de ce jour devront être entrés à Tattersall, le jour même, à neuf heures précises du matin.

TROISIÈME JOUR.

COURSE DE LA VILLE, de £30, ajoutée à des entrées de £3 chaque, p. p. Ouverte à tous chevaux, excepté au vainqueur de la course du Turf Club. Deux mille répétés. Poids comme pour la course du Turf Club.

Le PAIX DES BATTES, de £ Entrée £1 5s. Ouverte à tous chevaux battus durant les courses. Un mille répété. Poids, handy capped.

Use SELLER et USE BRIDE, pour les chevaux de race pure Canadienne. Un mille répété.

Les chevaux, pour la course de ce jour, seront entrés à neuf heures précises le jour même.

Persone (excepté un membre du turf club) ne pourra entrer un cheval pour aucune bourse ou prix, à moins qu'il ne soit souscripteur aux courses, au moins pour £1 5s.

Tous les chevaux qui doivent courir, devront payer 5s. pour défrayer les dépenses de l'arène pendant les courses et le gagnant 10s extra.

Toutes matières relatives aux courses seront décidées par les directeurs, suivant les règles établies et les ordonnances du club, dont chaque membre a une copie.

Tous les chiens trouvés sur l'arène pendant les courses, seront tués, les directeurs auront le droit de remettre les courses, en cas de temps pluvieux. Les juments et les chevaux hongres auront une allowance de 3 livres.

Les courses commenceront chaque jour à une heure précise.

DIRECTEURS.

- CAPT. SMITH, 32e rég.
- J. B. FORSYTH Ecr.
- M. MARSHALL Ecr.
- J. CLARKE Ecr.
- HENRY GRIFFIN Ecr.
- CH. PENNER Ecr.
- JOHN PANGMAN Ecr.
- E. D. DAVID Ecr. commissaire des courses
- JOHN JONES, sec. et trés.

Le Soussigné offre à vendre ses parts dans une TERRE, située au bas de Lachine, vis-à-vis les rapides, près du moulin à eau des seigneurs; consistant les dites parts en quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur.

P. GUY.

Montréal, 19 août, 1835.

Le Soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il a été nommé AGENT de la maison BILLINGS & Cie. et qu'il a reçu plusieurs exemplaires des OUVRAGES de SIR WALTER SCOTT, publiés à New-York.

Le soussigné recevra les souscriptions à l'ouvrage ci-dessus, et est prêt à livrer les vols 2, 3, 4, 5 et 6. Le reste de l'ouvrage est sous-pressé et paraîtra sous peu. Avis en sera donné dans les journaux.

JOHN O. BROWN.

4 octobre, 1834.

BEAUX ARTS.

M. PIERCE ayant eu plusieurs demandes tardives, relatives à l'instruction dans l'art de PEINDRE LES PORTRAITS avec des couleurs à l'huile, offre maintenant respectueusement ses services aux personnes qui désirent profiter de cette occasion. Il croit que par suite de 20 ans de pratique, il peut donner des instructions extrêmement utiles dans le court espace de trois mois et qu'il peut rendre capable de pratiquer avec un grand avantage.

Le cours de l'étude embrassera les procédés réguliers de préparer les canevases propres à finir les portraits.

Les personnes résidentes à distance, qui désirent recevoir l'instruction dont il est question, en s'adressant par lettres affranchies à M. Pierce, peintre en portrait à Montréal, recevront une réponse immédiate, les informant de ses conditions, etc.

N. B.—M. PIERCE adresse ses sincères remerciements à ses protecteurs et amis pour leurs faveurs passées, et espère, par la manière et le goût de ses peintures mériter la continuité de leur bonté. Il a ainsi le plaisir d'informer les dames et messieurs, qui ont eu leurs portraits commencés, qu'il est maintenant rétabli de sa dernière maladie, et qu'il se sent capable de reprendre sa profession immédiatement.

14 mars, 1835.

A VENDRE, AU BUREAU DE L'AMI DU PEUPLE PRIX 36 SOLS. Traité sur la Politique Coloniale DU BAS-CANADA. ET REFLEXIONS SUR L'Etat du Pays, PAR UN AVOCAT.

11 mars, 1835.

Ventes des Poëles de St. Maurice, &c.

LA VENTE annuelle publique des Poëles de St. Maurice, et autres Ferronneries, se fera aux Magasins des Soussignés, MARDI 19 Septembre prochain. Un assortiment des plus considérables des audits articles sera offert en vente; de plus amples détails sur la susdite vente seront publiés plus tard.

FORSYTH, RICHARDSON, & Cie.

15 Août, 1835.

A LOUER.

LA MAISON faisant l'encoignure des rues St. Paul et Bonsecours. Les lieux sont en bon état, la maison est pourvue de jalousies et de doubles chasses, et l'eau de la Compagnie des eaux de Montréal s'y trouve. Possession dans peu de jours.

D. MONDELET.

12 Août, 1835.

Le Soussigné, ayant été aujourd'hui dument élu curateur à la succession vacante de feu le général NAHER CHRISTIE BURTON, prévient par la présente tous les débiteurs de la dite succession vacante de ne payer aucune dette à aucune autre personne que lui.

W. M'GINNIS.

21 mai, 1835.

NOUVELLE MAISON DE PENSION.—Le soussigné recevra dans sa maison, rue Sanguinette, des pensionnaires. La maison (appartenant à T. A. Gagnon, écuyer), est agréablement située et offrira tous les avantages désirables.

F. H. BOURGEOIS.

A VENDRE.

VINS de Madère, d'Oporto, Xérès, en pipes, barriques, demi-barriques et quarts, Cassanade en barriques, barils et tierçons, Raisins Muscat, en boîtes et demi-boîtes.

Un grand assortiment de PAPIER à écrire, à imprimer et à envelopper.
GEORGE RHYNAS,
216 rue St. Paul.
Montréal, 28 février, 1835.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le port de M. CUSHING, rue du roi, fauxbourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des MM. CORSE.
91 mars 1835.

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

A. PELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'enclosure de John et Gold street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:—

Pica.....	30	36	Minion.....	70
Small Pica.....	38	46	Minion ou Nonpareil body.....	80
Long Primer.....	40	48	Nonpareil.....	90
Bourgeois.....	46	54	Agate.....	116
Brevier.....	56	64	Pica.....	140
Do. on Minion body.....	63			

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, onguettes, composteurs, vignettes &c. &c. &c.
A six mois de crédit ou 7 1/2 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
JONES & Cie.
Montréal 14 Juillet 1835.

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.

LES Soussignés ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIÈRES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description.
FORSYTH, RICHARDSON & Cie.
24 mai, 1834.

W. LAWLEY, SCULPTEUR, DOREUR, et FACTEUR de CADRES de MINOIRS et de JAYURES, nettoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.
AUGER, A VENDRE:
Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes les grandeurs, ainsi que des MIROIRS à Toilets &c. &c.
Magasin situé No. 74, Rue Notre Dame, vis-à-vis MM. GIBBS & Cie.
Montréal, 1 Mars, 1834.—if

MARCHANDISES NOUVELLES.

Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES D'ETAPPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.
DE PLUS,
Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gaze, etc. etc.
Ruban de France et d'Angleterre, d'une grande variété.
Soie des Indes, lustré grands mouchoirs de soie fleurie, etc.
Menuiserie de toutes espèces.
Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton.
Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham.
Un assortiment excellent et complet de boutons, de coudre, écussons, boutons, cravates, draps, de table, fournaux, bretelles, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les ourdiers.
L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argent comptant, ou à un court crédit.
Il sera fait des escomptes généraux aux marchands exécutants des ordres de la campagne, si l'on paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, si on le désire.
Il sera de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement.
ROBERT ARMOUR.
30 mai, 1834.

Architecture et Arpentage.

M. THOMPSON & PARRY, Architectes et Arpenteurs, saisissent l'occasion présente, d'offrir leurs sincères remerciements, pour l'encouragement bien flatteur qu'ils continuent à recevoir de leurs amis et du public en général, et en même temps, ils les informent respectueusement, qu'ils continuent à tenir leur bureau, dans la grande rue du faubourg de Québec, où les messieurs qui désireraient bâtir ou faire des changements peuvent avoir des dessins convenables, combinés de manière à offrir à la fois les avantages de la commodité, de l'élégance et de l'économie. Des estimations faites avec soin seront jointes au plan, si on le désire, et M. T. & P. assument avec confiance qu'on pourra se reposer sur leurs estimations et exécuter leurs plans sans dépenses additionnelles, avec les meilleurs matériaux et la main d'œuvre la plus parfaite. M. T. & P. feront des notes spéciales sur les divers ouvrages artistiques et des instructions pour les contre-maîtres une partie de leurs occupations professionnelles, ainsi que du mesurage des ouvrages, de la direction des bâtiments et de l'entassement dans la quelle ils espèrent satisfaire en servant le public par leur attention soutenue, et à leur prix modéré, leur mériteront la continuation de la faveur publique qu'ils ont si libéralement accordée.
N.B.—Un respectable jeune homme qui désirerait acquiescer des connaissances dans la profession, serait reçu à des conditions libérales.
9 mai, 1835.

ROBERT HOE & Co.

Nos. 29 et 31, Gold street New-York
ONT à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant.
Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus, les personnes qui leur adresseront des commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que ceux de transport et de douane.
JONES & Cie.
Montréal, 14 juillet, 1835.

J. & J. THORNTON,

Manufacture de Carrosses, Harnois, etc.
Magasin, Place d'Armes, Montréal.
41 rue, 1835.

Branche de l'Etablissement LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES

TENU A MONTRÉAL,

PAR BOURNE.

DESSINS, plans d'architecture, cartes d'adresses, mémoires, lettres de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires, lithographiées à l'établissement ci-dessus.
N. B. Gravure sur cuivre et impression continuées comme ci-devant.
Montréal, 1er. février, 1834.

A V I S.

LE Soussigné prévient le public qu'il ne paiera aucune dette contractée en son nom sans un ordre exprès signé de sa main.
DOMINIQUE MUNIER.
Montréal, 25 février 1835.

TOUTES personnes ententes à la succession de feu GEORGE DOUGLASS, en son vivant, marin, sont requises de payer sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont aussi requis de fournir leurs réclamations sans délai au soussigné, curateur de la succession dans cette province.
G. MOFFATT.
25 février, 1835.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

LE Soussigné use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les MM. Ducloux.
A. GAUDRI.
14 mai 1834.

MARCHÉ ST. ANNE.

LA PARTIE non louée de L'ETAGE SUPÉRIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchandises sèches ou autres effets.
Aussi,
Une CAVE de toute la longueur de ce marché qui peut-être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt si cela était désiré. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.
Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.
THOS. BLACKWOOD.
Secrétaire des syndics.
17 février, 1835.

PAR VENTE DE GRE A GRE.

UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine.
Un CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain.
Une JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur.
Un CHEVAL de 4 ans, W. S. 151 mains de hauteur.
JOHN JONES.
22 octobre 1834.

A VENDRE.

L'IMMEUBLE suivant dépendant de M. JOHN WHITE, et pour lequel des titres incontestables seront donnés, savoir:—Un lot de terre sis et situé dans la rue Fullum, faubourg Ste. Marie avec une maison en bois propre à quatre logements, borné en arrière par les propriétés de feu P. MacIntosh, etc. et d'un côté par G. J. Idler, etc. Cette maison peut-être arrangée de manière à en faire une résidence agréable pour la saison de l'été, l'on pourrait aussi la convertir en maison d'école ou en plusieurs ménages.
DE PLUS,
Quatre lots, du tirage au sort de M. Guy au faubourg St. Antoine, savoir:
Les Nos. 60, 156, 186, 205.
Trois lots du tirage au sort de M. Hartley, faubourg Ste. Marie, Nos. 32, 44, 197.
Un lot, du tirage au sort de M. Shaw No. 69.
JAMES COURT.
Aux bâties du Herald.
18 mars, 1835.

AVIS.

LE Soussigné continuera, sous son seul nom, les affaires comme agent général et marchand à commission, et comme tel il sera prêt à recevoir des consignations de marchandises.
G. RHYNAS.
Rue St. François-Xavier.
9 mai, 1835.

A Vendre à Bas Prix.

UNE VICE TRES GROSSE ET TRES FORTE POUR UNE PRESSE.—S'adresser au No. 90, rue Notre-Dame, à Wm. FARQUHAR.
21 mars, 1835.

LE Soussigné informe respectueusement ses

Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Détail, il offrira en vente
GROS ET EN DETAIL,
A bas prix pour argent comptant
SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Lasting, Prunelle, Cassinette, Bombazine, Mérinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mail Mail, Toile, Crêpe, Patrons de Vestes, Gingham, Bourgeois, Futaie, Couill, Corderoi, Coton Rayé, Carreaux et Blanc, Bazin, Jeannette, Velours, Plaid, Camolet, Flanelles, Serge, Mouchoirs de Coton, Couvrepiéds, Couvertes, Flushing, Petersham, Etouffes, Gilette, Ratine Parapluies, Chapeaux, Souliers, de Prunelle, Bas, Chaussons, Gants, Cravattes, Bonnets Rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.
DE PLUS,
Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRS Fin et Superfin, des couleurs suivantes Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulbury, Gris Mélé, etc.
ET,
Un lot de HARDES FAITES, au montant de 1500, consistant en Manteaux, Surtoiles, Habits, Gilets, Vestes, Culottes, Caleçons, Chemises.
Aussi,
600 POCHES, de 11 Minot et 2 Minots.
700 paires de SOULIERS de CHEVREUIL ouvrages.
Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, paraisols nouveaux; mousselines peintes, lion fleur et rayé, dentelle de fil, gilets, voiles, patrons de vestes, éckin, soie, cambesien, colerette, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, shales de mérinos, de crêpe, de Canton, shales et mouchoirs de soie, hémisphères garnies et tous de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de l'ghorn et de paille, etc. etc. etc.
ALEXIS BENOIT.
No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.
Montréal, 1er juin, 1835.

MARCHANDISES DE GOUT.

Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, paraisols nouveaux; mousselines peintes, lion fleur et rayé, dentelle de fil, gilets, voiles, patrons de vestes, éckin, soie, cambesien, colerette, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, shales de mérinos, de crêpe, de Canton, shales et mouchoirs de soie, hémisphères garnies et tous de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de l'ghorn et de paille, etc. etc. etc.
ALEXIS BENOIT.
No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.
Montréal, 1er juin, 1835.

TOUTES personnes ententes à la succession

de feu GEORGE DOUGLASS, en son vivant, marin, sont requises de payer sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont aussi requis de fournir leurs réclamations sans délai au soussigné, curateur de la succession dans cette province.
G. MOFFATT.
25 février, 1835.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

LE Soussigné use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les MM. Ducloux.
A. GAUDRI.
14 mai 1834.

MARCHÉ ST. ANNE.

LA PARTIE non louée de L'ETAGE SUPÉRIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchandises sèches ou autres effets.
Aussi,
Une CAVE de toute la longueur de ce marché qui peut-être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt si cela était désiré. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.
Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.
THOS. BLACKWOOD.
Secrétaire des syndics.
17 février, 1835.

PAR VENTE DE GRE A GRE.

UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine.
Un CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain.
Une JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur.
Un CHEVAL de 4 ans, W. S. 151 mains de hauteur.
JOHN JONES.
22 octobre 1834.

A VENDRE.

L'IMMEUBLE suivant dépendant de M. JOHN WHITE, et pour lequel des titres incontestables seront donnés, savoir:—Un lot de terre sis et situé dans la rue Fullum, faubourg Ste. Marie avec une maison en bois propre à quatre logements, borné en arrière par les propriétés de feu P. MacIntosh, etc. et d'un côté par G. J. Idler, etc. Cette maison peut-être arrangée de manière à en faire une résidence agréable pour la saison de l'été, l'on pourrait aussi la convertir en maison d'école ou en plusieurs ménages.
DE PLUS,
Quatre lots, du tirage au sort de M. Guy au faubourg St. Antoine, savoir:
Les Nos. 60, 156, 186, 205.
Trois lots du tirage au sort de M. Hartley, faubourg Ste. Marie, Nos. 32, 44, 197.
Un lot, du tirage au sort de M. Shaw No. 69.
JAMES COURT.
Aux bâties du Herald.
18 mars, 1835.

AVIS.

LE Soussigné continuera, sous son seul nom, les affaires comme agent général et marchand à commission, et comme tel il sera prêt à recevoir des consignations de marchandises.
G. RHYNAS.
Rue St. François-Xavier.
9 mai, 1835.

A Vendre à Bas Prix.

UNE VICE TRES GROSSE ET TRES FORTE POUR UNE PRESSE.—S'adresser au No. 90, rue Notre-Dame, à Wm. FARQUHAR.
21 mars, 1835.

LE Soussigné informe respectueusement ses

Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Détail, il offrira en vente
GROS ET EN DETAIL,
A bas prix pour argent comptant
SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Lasting, Prunelle, Cassinette, Bombazine, Mérinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mail Mail, Toile, Crêpe, Patrons de Vestes, Gingham, Bourgeois, Futaie, Couill, Corderoi, Coton Rayé, Carreaux et Blanc, Bazin, Jeannette, Velours, Plaid, Camolet, Flanelles, Serge, Mouchoirs de Coton, Couvrepiéds, Couvertes, Flushing, Petersham, Etouffes, Gilette, Ratine Parapluies, Chapeaux, Souliers, de Prunelle, Bas, Chaussons, Gants, Cravattes, Bonnets Rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.
DE PLUS,
Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRS Fin et Superfin, des couleurs suivantes Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulbury, Gris Mélé, etc.
ET,
Un lot de HARDES FAITES, au montant de 1500, consistant en Manteaux, Surtoiles, Habits, Gilets, Vestes, Culottes, Caleçons, Chemises.
Aussi,
600 POCHES, de 11 Minot et 2 Minots.
700 paires de SOULIERS de CHEVREUIL ouvrages.
Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, paraisols nouveaux; mousselines peintes, lion fleur et rayé, dentelle de fil, gilets, voiles, patrons de vestes, éckin, soie, cambesien, colerette, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, shales de mérinos, de crêpe, de Canton, shales et mouchoirs de soie, hémisphères garnies et tous de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de l'ghorn et de paille, etc. etc. etc.
ALEXIS BENOIT.
No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.
Montréal, 1er juin, 1835.

MARCHANDISES DE GOUT.

Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, paraisols nouveaux; mousselines peintes, lion fleur et rayé, dentelle de fil, gilets, voiles, patrons de vestes, éckin, soie, cambesien, colerette, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, shales de mérinos, de crêpe, de Canton, shales et mouchoirs de soie, hémisphères garnies et tous de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de l'ghorn et de paille, etc. etc. etc.
ALEXIS BENOIT.
No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.
Montréal, 1er juin, 1835.

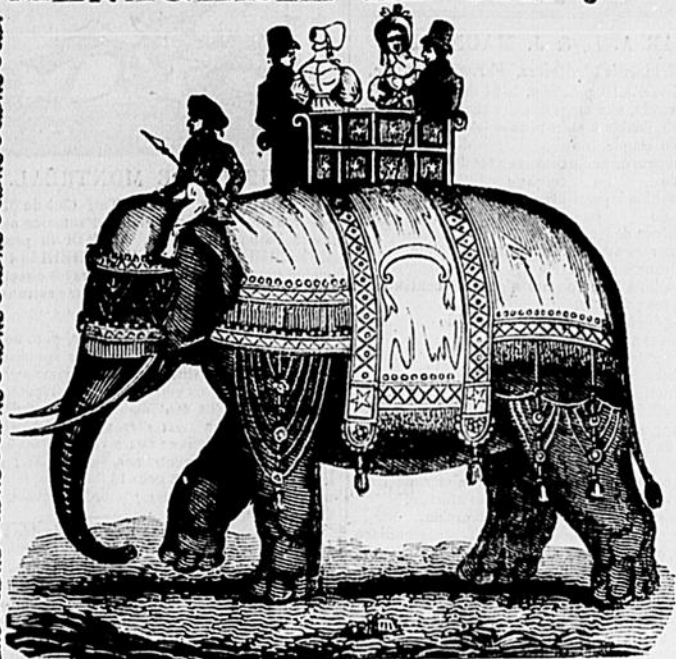
TOUTES personnes ententes à la succession

de feu GEORGE DOUGLASS, en son vivant, marin, sont requises de payer sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont aussi requis de fournir leurs réclamations sans délai au soussigné, curateur de la succession dans cette province.
G. MOFFATT.
25 février, 1835.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

LE Soussigné use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les MM. Ducloux.
A. GAUDRI.
14 mai 1834.

MENAGERIE ET CIRQUE.



LES Propriétaires de la MENAGERIE DE L'ÉLÉPHANT MONSTRE et du CIRQUE, annoncent respectueusement aux citoyens de Montréal et des campagnes adjacentes, qu'ils exhiberont leur magnifique collection d'ANIMAUX VIVANTS, pour CINQ JOURS seulement, le 1er, 2e, 3e, 4e et 5e septembre prochain, sur l'emplacement ci-devant occupé par l'ancien cirque, rue McGill, près de l'hôtel du Général Brock.

Ce monde ambulant de curiosités vivantes consiste en ANIMAUX SAUVAGES et OISEAUX RARES. On les montre dans deux pavillons de 100 pieds chaque de diamètre, et suffisamment grands pour contenir CINQ MILLES personnes, et pour la sécurité ainsi que pour rendre l'exhibition agréable, on a construit des banquettes sur un nouveau plan et qui offrent aux dames et aux enfants une vue agréable.

Pour rendre l'exhibition agréable, les propriétaires ont engagé un ORCHESTRE formé de quatorze artistes de talents, qui exécuteront les airs nationaux, marches, ouvertures, etc.
Cette Ménagerie et Cirque est composé de VINGT-SEPT WAGONS et de QUATRE-VINGT CHEVAUX dressés pour le manège.

Parmi les animaux on remarque les suivants:
L'ÉLÉPHANT de CHASSE et de GUERRE, Tipu Sultan; ce superbe animal a un pied de plus haut que le plus grand éléphant importé dans l'Amérique jusqu'à ce jour; il a 11 pieds 6 pouces de hauteur, et pèse au-dessus de 12,000 livres.
Le ZÉBU, le premier importé en Amérique.
Le grand TIGRE ROYAL du BENGAL. L'ANGORA. Une paire de LÉOPARDS.
Un beau ZÉBRE du Cap Bon-Espérance.
Le jeune ÉLÉPHANT Hydr. M. Le LAMA du Pérou.
Le CHAMEAU de l'Arabie.
Un grand TIGRE du Brésil. Une ANTILOPE. Le PUMA.
Des COUGAR, PANTHÈRES, LOUPS et OURS.
Le LYNX du Japon. Belette et une grande variété d'autres animaux et d'oiseaux.

Les propriétaires de cette grande Ménagerie et Cirque annoncent au public qu'ils viennent d'y ajouter un LION et une LIONNE d'Afrique, du Cap Bon-Espérance, deux PORC-ÉPICS de l'orient, deux Pelicans, l'Oiseau Secrétaire ou Mangour de Serpents, deux Vautours, etc.
Des amusements auront lieu dans l'arène par les Singes Black Hawk et Maj. Jack Downing.

CIRQUE AMERICAIN.

Les amusements équestres commenceront par une grande ENTREE DE PARADE, composé de huit superbe coursiers blancs et tachetés.
La volte à cheval par toute la troupe.
La scène équestre du SAVARIEN sur les échasses.
EXERCICES ÉQUESTRES par M. WILMOT sur un seul cheval. M. E. SANDS fera des tours équestres sur trois chevaux, et imitera Duncow, de l'Amphithéâtre Royal de Londres.
M. HESS, le Samson Américain, fera des tours de force extraordinaires avec des poids, enclumes, etc. Il mettra une enclume de 300 livres sur son estomac et deux hommes s'élanceront dessus avec des marteaux de forges.
Exercices équestres par l'écuyer phénomène M. S. B. Howes, sur son coursier à poil doré, il imitera le chasseur Péruvien ou le Chef Indien de l'Amérique du Sud, etc. etc.
La volte à terre par la troupe de phénomènes volants.
Tours de force et soubresauts.
L'exhibition sera terminée par la farce intitulée le MENIER et le CHARBONNIER.
Pour plus de particularités voir les affiches.
Les heures d'exhibition seront d'une heure de l'après midi à cinq heures, et de sept du soir à neuf heures et demie.
Prix d'admission à la Ménagerie et au Cirque, 30 sols—Enfants au-dessus de dix ans moitié prix.
L'exhibition aura lieu à St. Jean, près de l'hôtel du Mott, samedi, le 29 août, et à Laprairie, chez Herrick, le 31 août.
Le même jour sera exhibé un superbe MUSEUM, consistant en tableaux et figures en cire.
Point d'admission le soir pour ceux qui ont payé le jour, excepté qu'ils payent une seconde fois.
Montréal, 12 août, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George ou de la berge qui a transporté le bagage du 32me régiment il y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CRATE se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généralement récompensée et s'adressera au bureau du journal The Morning Courier.
20 juin, 1835.

CHANTIER A NAVIRES, au COURANT STE. MARIE, à LOUER; du 1er mai prochain, aussi la boutique de forgeron et autres dépendances, dernièrement occupés par Shea et Merritt.
S'adresser à
JOHN FORSYTH.
11 mars 1835.

CAFÉ FRANÇAIS.